

AFFAIRE GOURDEL

Condamné à la peine capitale, Abdelmalek Hamzaoui fait appel

P. 16

CRÉSUS
QUOTIDIEN

Retrait de l'avant-projet prévoyant la déchéance de nationalité

**Rahabi salue une «sage»
décision de Tebboune**

P. 2

www.cresus.dz

In medio stat virtus

VACCIN SPOUTNIK V

L'Algérie entamera la production en septembre

● Variants britannique et nigérian :
70 nouveaux cas confirmés en Algérie

«Après avoir relevé beaucoup de défis relatifs au Covi-19: médicaments, masques, oxygène, tests, etc., nous devons aujourd'hui relever le défi vaccin. Nous serons au rendez-vous à la rentrée prochaine. En septembre, nous serons prêts à produire un vaccin algérien», a déclaré M. Benbahmed.
Lire page 5

Mouvement de protestation dans le secteur de la santé

Benbouzid joue la montre

P. 5

JS Kabylie

Les joueurs font à nouveau grève!

P. 16

FORMULAIRES DE SOUSCRIPTION AUX LÉGISLATIVES, LISTES DE CANDIDATS, CORPS ÉLECTORAL...

Les détails «chiffrés» de Charfi

PAGE 2



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Jeudi 8 avril 2021 ■ 7^{ème} année n°610 ■ Prix 20 DA ■ Étranger 1 euro

RETRAIT DE L'AVANT-PROJET PRÉVOYANT LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ

Rahabi salue une «sage» décision de Tebboune

Le retrait par le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, de l'avant-projet qui prévoyait une déchéance de nationalité, a fait réagir Abdelaziz Rahabi. L'ancien diplomate a salué une sage décision du chef de l'Etat, estimant que l'Algérie n'a pas à produire des apatrides.

«**L**e retrait par le Président de la République du projet de déchéance de la nationalité algérienne est une décision opportune et sage», a écrit l'ancien ministre de la Communication, dans une réaction sur sa page Facebook. Pour Abdelaziz Rahabi, «la patrie n'a pas vocation à produire des apatrides et l'Etat est tenu par des obligations légales de protéger tous ses citoyens à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières». L'adoption d'une telle loi aurait donné une mauvaise image de l'Algérie selon lui, car le pays serait en décalage avec les valeurs universelles. «Il est regrettable que l'Algérie, pays de forte tradition d'accueil de réfugiés de toutes conditions, donne de lui-même cette image de pays en décalage avec la réalité internationale et les valeurs universelles», a-t-il soutenu. Samedi, lors d'un entretien avec deux médias nationaux, diffusé par la télévision publique, le chef de l'Etat a déclaré avoir «retiré» le texte en question «pour des raisons d'interprétation erronée qui pouvait nous emmener loin». «Une petite minorité ne devrait



pas nous pousser à légiférer sur ce qui ne s'applique pas sur l'ensemble des Algériens», a estimé le Président Tebboune, ajoutant que la procédure concernait uniquement la question de l'atteinte à la sécurité de l'Etat «que nous défendrons d'une manière ou d'une autre». Début mars, Abdelaziz Rahabi était parmi les premiers à dénoncer l'avant-projet proposé en réunion de gouvernement par Belkacem Zeghamti, ministre de la Justice. «Tout enfant né de mère ou de père algériens est algérien de plein droit et ne peut à ce titre être déchu de sa nationalité. Ce droit naturel ne peut être remis en cause pour des raisons politiques, sécuritaires ou autres invoquées par le projet du gouvernement», avait-il soutenu. Et de qualifier la pro-

position d'«inutile et singulière» qui «procède de la dérive totalitaire systémique activée chaque fois que le peuple exige davantage de liberté et de droits et dans un contexte marqué par une restriction du champ des libertés individuelles et collectives». Il faut dire que l'idée de Zeghamti avait soulevé une colère au sein de la société civile et de l'élite qui avaient dénoncé une «dérive». L'avant-projet prévoyait «la mise en place d'une procédure de déchéance de la nationalité algérienne acquise ou d'origine qui sera applicable à tout Algérien qui commet, en dehors du territoire national, des actes portant volontairement de graves préjudices aux intérêts de l'Etat ou qui portent atteinte à l'unité nationale». Un mois après donc, le

chef de l'Etat intervient pour y mettre un terme, fermant la parenthèse d'un texte qui pouvait être exploité pour faire taire des opposants à la doctrine du pouvoir. Abdelaziz Rahabi l'a relevé d'ailleurs en parlant d'«apaisement» recherché par le premier magistrat du pays. «Si la décision du Président Tebboune, participe à l'évidence d'un esprit d'apaisement dans une conjoncture nationale marquée par la montée des extrémismes de toute nature dans la société, elle nous renseigne également sur le caractère irréflecti et précipité de certaines décisions de l'Etat algérien, fragilisé dans ses fondements mêmes par deux décennies de laisser-aller et de corruption», a-t-il indiqué.

A. Moussi

WILAYA D'ALGER

Un mouvement partiel dans le corps des walis délégués

Le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire a annoncé hier dans un communiqué un mouvement partiel dans le corps des walis délégués des circonscriptions administratives au niveau de la wilaya d'Alger, opéré après accord du président de la République. En vertu de ce mouvement, sont nommés walis délégués messieurs :

- 1-Merouane Boulessan, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Rouiba,
- 2-Fethi Bouzaïd, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Baraki,
- 3-Yazid Delfi, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Dar El Beïda,
- 4-Abdelaziz Djouadi, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs,
- 5-El Derradji Bouziane, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Bab El Oued,
- 6-Abderrahmane Dehimi, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative d'El Harrach.

Par ailleurs, il a été mis fin aux fonctions des walis délégués dont les noms suivent :

- 1-Ahmed Zerrouki, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Rouiba,
- 2-Chérif Boudour, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Baraki,
- 3-Abdelmalek Boutseta, en qualité de wali délégué de la circonscription administrative de Dar El Beïda.

APS

FORMULAIRES DE SOUSCRIPTION, LISTES DE CANDIDATS, CORPS ÉLECTORAL

Les détails «chiffrés» de Charfi



mulaires de souscription de signatures individuelles ont été remis», a-t-il encore détaillé.

LE CORPS ÉLECTORAL EST DE 24 490 457

Le même responsable a fait également état du nombre global des électeurs, lequel a atteint, à ce jour, 24 490 457 électeurs à l'intérieur et à l'extérieur

du pays. Le nombre de dossiers de candidatures ayant été retirés s'élève à 1 739, tandis que 359 000 dossiers ont été distribués à 13 partis. Sept partis et 11 listes d'indépendants ont remis les formulaires de souscription de signatures individuelles à la délégation de l'Anie à travers «10 wilayas», a indiqué M. Charfi, pour qui, ce chiffre «est de bon augure et prouve que l'opération progresse». L'Anie a «mobilisé 357 délégués à travers les 58 wilayas, en vue de mener à bien l'opération de scrutin, a fait savoir M. Charfi qui souligne que l'Anie «ne fait pas de distinction entre les régions du pays et veiller à réunir toutes les conditions à même de permettre au citoyen d'exercer son droit électoral, dans le respect de la divergence d'opinions et de choix et dans le cadre de la pratique démocratique». Répondant à une question sur l'équité entre les deux sexes sur les listes électorales, le président de l'Anie a affirmé que «la Loi a permis aux listes qui ne peuvent pas réunir cette condition, de demander une autorisation auprès de l'Anie et ce, avec des conditions précises sur lesquelles la même Autorité tranchera».

R. N./APS

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com

cresusdz@gamil.com
Fax : 021 65 77 85

REDACTEUR EN CHEF
SAID MEKLA

Rédaction/Administration
MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger

Tirage :
4000 exemplaires

Publicité :
ANEP 01, rue pasteur, Alger

Tél. : 021 73 76 78
021 73 71 28
021 73 30 43

Fax. : 021 73 95 59

RÉUNION DU GOUVERNEMENT

Examen de projets de décrets exécutifs de cinq secteurs

Le gouvernement a examiné six projets de décrets exécutifs intéressant cinq secteurs lors d'une réunion présidée hier, par visioconférence par le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, indique un communiqué des services du Premier ministre.

Il s'agit, selon l'ordre du jour, de six projets de décrets exécutifs présentés par les ministres en charge de l'Energie, des Affaires religieuses, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et du Commerce. En outre, deux communications ont été présentées par le ministre en charge de l'Intérieur et le ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-ups. « Le Gouvernement a entendu deux exposés présentés par le ministre de l'Energie et des Mines relatifs à deux projets de décrets exécutifs pris en application de la loi n° 19-13 du 11 décembre 2019 régissant les activités d'hydrocarbures. « Le premier projet de texte fixe les taux d'amortissement des investissements, qui sera pris en compte lors du calcul de l'impôt sur le résultat de l'exercice, réalisé par l'entreprise nationale ou son partenaire étranger dans le cadre des contrats d'hydrocarbures ». Le second projet de texte « vient définir les modalités d'octroi des taux réduits de la redevance des hydrocarbures et de l'impôt sur le revenu des hydrocarbures », précise le communiqué. En effet, la loi 19-13 sus-citée « a fixé le taux de la redevance des hydrocarbures et de l'impôt sur le revenu des hydrocarbures sur les quantités d'hydrocarbures extraites d'un périmètre d'exploitation », ajoute encore le communiqué qui précise que « dans certaines conditions liées notamment à la complexité géologique des gisements ou aux difficultés techniques d'extraction des hydrocarbures, la rentabilité attendue du gisement pourrait s'avérer insuffisante par rapport au niveau d'investissement réalisé ». « Dans ce cas et pour pallier ce type de



situations et encourager les investissements dans le domaine des activités d'exploration et de production d'hydrocarbures, ladite loi a prévu des taux réduits de ces deux impôts », révèle la même source. S'agissant de l'exposé présenté par le ministre du Commerce, il a porté sur le projet de décret exécutif fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du service après-vente des biens.

PROTECTION DU CONSOMMATEUR

« Ce projet de texte vise à protéger davantage le consommateur, en garantissant son droit au bénéfice d'un service après-vente de qualité lors de l'achat de biens et, par la même occasion, à encourager l'activité de réparation et à prolonger la durée de vie des biens, ce qui permettra de préserver l'environnement en réduisant les déchets », explique le communiqué du Premier ministre. « A cet effet, il est prévu notamment l'obligation d'assurer le service après-vente au consommateur ainsi que la disponibilité des pièces de rechange pendant une durée minimum de 5 ans, tout en assurant la traçabilité documentaire du service après-vente », ajoute-on de même source. Aussi, le Gouvernement a entendu un exposé présenté par le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, relatif à

un projet de décret exécutif portant création d'un Office national des Wakfs et de la Zakat et fixant son statut. « Ce projet de texte a pour objet de créer un organe national, avec le statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et commercial (Epic), sous la tutelle du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs, chargé de la gestion, l'exploitation, le développement et de la fructification des biens wakfs publics ainsi que de la collecte, la répartition et le développement de la Zakat ». Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a, quant à lui, présenté un exposé portant sur un projet de décret exécutif complétant le décret exécutif n° 19-232 du 13 août 2019 fixant les missions, l'organisation et le fonctionnement des agences thématiques de recherche qui vise notamment à « rapprocher les services de l'administration des utilisateurs, simplifier les procédures administratives, faciliter la mutualisation des moyens des agences et l'optimisation des dépenses publiques, et permettre aux agences thématiques de faire appel à des compétences dans leurs spécialités, parmi les enseignants chercheurs ou les chercheurs permanents, pour réaliser des tâches ponctuelles ». La ministre de la Culture et des Arts, a présenté un exposé por-

tant sur un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création d'un Centre national de recherche en archéologie alors que le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire sur un projet de marché de gré à gré simple au profit de la wilaya de Tindouf. Le Gouvernement a aussi entendu une communication présentée par le ministre délégué, auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-ups relative aux recommandations issues des Assises nationales sur l'économie de la connaissance. « Les conclusions des travaux des 07 ateliers organisés, ont donné lieu à plus de 140 recommandations visant l'encouragement à la recherche et développement, la mise en place de mécanismes de financement de l'innovation, la protection de la propriété intellectuelle, la promotion de l'économie numérique et du transfert technologique », précise le communiqué. « Ces conclusions vont être traduites en mesures opérationnelles, selon un calendrier préétabli, qui fixe l'agencement de leur mise en œuvre de manière à optimiser leurs effets à court et moyen terme », ajoute-t-on de même source.

Synthèse R. N.

AMAR SAADANI, ZITOUT, ABOUD HICHEM ET LES AUTRES

Quel scénario pour ramener l'ex-SG du FLN ?

En possession de nombreux secrets d'État, Amar Saadani serait ainsi amené à divulguer au Makhzen des informations confidentielles pour mener sa guerre médiatique contre l'Algérie en échange de la protection du roi Mohamed VI.

Ces trois hommes, le premier, un politicien, il fut président de l'Assemblée nationale et ensuite SG du FLN exfiltré depuis peu au Maroc après avoir résidé durant huit ans en France, le second, un ex-diplomate en poste en Libye, limogé en 1994 pour insuffisance de résultats, réfugié en Angleterre et le troisième un journaliste belliqueux et revanchard, qui a séjourné en France mais aux dernières nouvelles il se serait enfui au Maroc, ont tous un point commun. Ils donnent de la voix ces derniers mois pour discréditer tout ce qui se réalise en Algérie. Des trois hommes, seul Amar Saadani, l'ex n° 3 du régime de Bouteflika, poursuivi par la justice -une demande d'extradition a été envoyée à qui de droit- pour avoir détourné des milliards de dinars dans le cadre du programme agricole en 2005 et 2006 qui a choisi de s'expatrier au Maroc pour échapper à son éventuel jugement demeure le plus dangereux en raison des nombreux secrets d'Etat en sa possession. Saadani serait ainsi amené à divulguer au Makhzen des informations confidentielles pour mener sa guerre médiatique contre l'Algérie en échange de la protection du roi Mohamed VI. Un

don du ciel pour le royaume et son allié Israël. Surtout ce dernier pays qui rêve de reconquérir une partie de l'espace africain pour achever son encerclement sur l'Algérie, un des derniers bastions des pays qui refusent le diktat d'Israël et le fait savoir dans les forums internationaux. Maintenant la question qui reste posée est celle de la possibilité pour l'Algérie de récupérer Saadani aux fins de le présenter à la justice ? Se pourrait-il que l'Algérie fasse une demande d'extradition ? Difficile d'imaginer un tel scénario au vu des relations tendues entre les deux pays. Que reste-il alors à faire ? Dépêcher un escadron de commandos pour l'exfiltrer en Algérie ? Un cas s'est posé en 1994 dans l'affaire de l'extradition du chef du GIA terroriste Abdelhak Layada lequel s'est réfugié au Maroc pour échapper à la justice algérienne. L'ancien ministre de la Défense Khaled Nezzar qui a négocié sa reddition a témoigné de sa rencontre avec la plus haute autorité marocaine. Il l'accuse d'avoir cherché alors à « négocier » l'extradition du chef présumé des GIA. En tant que chef militaire du GIA, Abdelhak Layada avait fui l'Algérie en 1993 pour se réfugier au Maroc, précisément à Oujda, usant d'une fausse identité. Dans ses mémoires, intitulées « Recueil des Mémoires » Khaled Nezzar qui occupait au moment des faits le poste stratégique de chef d'état-major de l'armée et de ministre de la Défense nationale, a raconté les négociations qui ont

eu lieu avec les autorités marocaines pour obtenir l'arrestation et l'extradition de Layada. Suite à sa localisation dans un hôtel à Oujda pour « se procurer des armes », le général Nezzar affirme avoir appelé le ministre de l'Intérieur marocain Driss Basri et discuté avec lui de la situation sécuritaire sans mentionner le cas de Layada. C'est le général feu Smaïn Lamari, ex-chef du contre-espionnage algérien, qui a été chargé par les autorités militaires algériennes de se rendre au Maroc afin d'informer les autorités de la présence du chef du GIA. Rabat n'a pas accepté de livrer Layada, affirme l'ex-chef d'état-major de l'armée qui précise que le roi Hassan II avait souhaité s'entretenir avec lui directement. La rencontre dure deux heures, pendant lesquelles ils évoquent les modalités de la remise à Alger du chef terroriste et la question du Sahara occidental. À l'issue de l'entrevue, le roi avait ordonné à son ministre de l'Intérieur de faire le nécessaire pour remettre Layada à l'Algérie. Le 29 septembre 1993, le chef militaire du GIA est officiellement remis aux autorités algériennes. Qu'a-t-il proposé Nezzar en échange pour ramener Layada au bercail ? Comment a-t-il pu convaincre les Marocains du bien-fondé de sa requête ? Et comment faire aujourd'hui pour faire taire cette taupe, autant de questions dont la partie algérienne est appelée à trouver des solutions.

Mahmoud Tadjer

ENQUÊTE SUR LA PROVENANCE DE LA DROGUE À PARTIR DU MAROC

Les coulisses d'une plongée dans la bande frontalière

La revue *El Djeich* a dans son dernier numéro dévoilé les coulisses d'une enquête menée par ses propres journalistes aux frontières terrestres avec le Maroc.

L'équipe de journalistes s'est déplacée vers la bande frontalière ouest du pays, accompagnant les éléments des garde-frontières sur le terrain du secteur militaire de Naâma pour s'arrêter sur les détails se rapportant à la question, les voies par lesquelles transitent les importantes quantités ainsi que les efforts fournis par les unités de l'Armée nationale populaire de lutte contre la contrebande et la criminalité organisée. L'enquête sur le terrain a réussi à remonter les filières où passe la drogue ainsi que les itinéraires qu'empruntent les barons marocains pour passer des quantités énormes sur le sol algérien. Après avoir été aux premières loges lors de la saisie de 73 kg de kif, chargés sur le dos de deux bêtes de somme au lieu-dit Djebel Ras Ould Maâmar, distant d'environ 3 km du poste avancé de Chembra, relevant de l'escadron autonome des garde-frontières et de 1 km de la bande frontalière du pays voisin, ils ont donné la parole au commandant de l'escadron des garde-frontières de Hadjrat Mguil pour expliquer les méthodes employées par les barons marocains aidés par le Makhzen pour pénétrer en territoire algérien mais aussi pour éviter la surveillance des garde-frontières. «Le trafic de ce poison à partir du territoire du pays voisin et dans cet environnement au relief difficile, ne se fait pas à bord de véhicules de type 4X4 mais plutôt à l'aide des caravanes constituées de bêtes de somme, au niveau des pistes et des sentiers étroits et pénibles. Ce qui est frappant dans ce type de trafic, est que les contrebandiers amènent une mule de réserve au cas où l'une des bêtes est dans l'incapacité de marcher, en raison d'une entorse ou d'une blessure. Les dos de ces bêtes de somme qu'il nous a été donné de saisir portent les stigmates du poids de la charge et du long et difficile trajet parcouru, un véritable crime à l'encontre de ces animaux». Pour cet officier, certains contrebandiers ont l'habitude de faire transiter leur poison à dos de mules et d'ânes sans accompagnateur. « Ces caravanes empruntent des pistes qu'elles ont l'habitude de traverser seules pour arriver à destination. Si ces dernières sont débusquées, le trafiquant sera à l'abri du danger» dit-il. Le commandant de l'escadron auto-



nome des garde-frontières de Benyakhou ajoute : «Le trafic des stupéfiants dans cette partie de la bande frontalière est très actif la nuit. Les trafiquants exploitent l'obscurité pour éviter les garde-frontières, même s'ils doivent parcourir plusieurs kilomètres dans le désert, les montagnes et traverser les cours d'eau, sans guide, voire sans éclairage de peur d'être découverts par les patrouilles de sécurité». Outre l'utilisation de ces bêtes de somme, les trafiquants

exploitent les systèmes de communication modernes et font appel à des éclaireurs chargés de repérer la route, connus dans le langage du crime frontalier sous le nom d'«El Haday». Ils sont dotés par les narco-trafiquants de systèmes de communication modernes et de systèmes optiques nocturnes et diurnes. Positionnés sur les hauteurs, ils surveillent les mouvements et les patrouilles des garde-frontières et présentent toutes les informations sur la piste ou

la présence de barrages ou de patrouilles des protecteurs du pays, voire s'il y a un quelconque risque sur l'itinéraire prévu. A ce propos, des garde-frontières nous ont raconté avoir intercepté à plusieurs reprises des «Hadaya», qui restent sur place pendant plusieurs jours sans s'enrayer, guettant toute erreur de notre part pour faire transiter les chargements de leur poison. De plus, plusieurs antennes ont été installées de l'autre côté des frontières par les autorités marocaines. Celles-ci ont été installées par les opérateurs mobiles de ce pays. Ces antennes n'ont aucune utilité économique, surtout en absence de groupements d'habitations près des frontières. Ce qui confirme qu'elles sont installées dans le but de faciliter la communication entre les réseaux criminels et la mafia de la drogue qui utilisent les territoires du pays voisin comme abri sûr. Les affaires déjà traitées confortent d'ailleurs cette hypothèse. L'inspection de téléphones portables saisis auprès de certains contrebandiers a effectivement révélé des puces d'opérateurs mobiles du pays voisin.

Mahmoud Tadjer

ENTRE LE 1ER JANVIER 2017 ET LE 24 FÉVRIER 2021

2013, 86 quintaux de kif saisis

Plus de 2 013,86 quintaux de kif traité ont été saisis par les unités de l'Armée nationale populaire durant la période s'étalant entre le 1er janvier 2017 et le 24 février 2021. La majorité de ces opérations qualitatives ont été exécutées dans les régions ouest du pays, à proximité de nos frontières avec le Maroc. Il faut dire que le pays voisin est le plus important producteur au monde, avec 100 000 tonnes par an, selon les propres

affirmations de plusieurs organismes et organisations internationales concernés par la lutte contre la drogue. Par ailleurs, durant la même période, plus de 6 261 775 comprimés de psychotropes ont été saisis et 3 183 narco-trafiquants arrêtés, dont la plupart à nos frontières Ouest. Parmi eux, des contrebandiers et des trafiquants de nationalité marocaine qui ont reconnu l'implication formelle du Makhzen dans le trafic.

SELON LA REVUE MILITARY WATCH MAGAZINE

L'Algérie dispose actuellement de la plus grande armée d'Afrique

Les forces aériennes de l'Armée algérienne sont les plus puissantes en Afrique, le magazine américain spécialisé Military Watch. Avec la plus grande flotte d'Afrique, l'Armée de l'air algérienne s'est hissée à la première place du classement africain devant le Maroc, l'Égypte et l'Angola. «L'Algérie dispose actuellement de la plus grande Armée permanente d'Afrique en temps de paix. Elle dispose également du nouveau missile de croisière chinois CX-1 qui offre une marge de manœuvre significative pour réduire les services autres que l'Armée de l'air», a écrit Military Watch Magazine dans un article publié le 6 avril en cours. «En 2015, l'Algérie était le premier pays d'Afrique à acquérir le système de défense aérienne à longue portée S-300 ou l'un de ses dérivés. Ce dernier fournit une portée de 250 km et permet aux forces algériennes d'engager des cibles à des vitesses de Mach 14», a détaillé la même source. L'Armée aérienne s'apprête à réceptionner des premiers modèles du Su-34E destinés exceptionnellement à l'Armée nationale populaire (ANP), après l'aboutissement des négociations entre les parties algérienne et russe ayant duré plus de huit ans. Le premier lot comporte 14 bombardiers moyens Du-34E. La construction de ces derniers a été entamée en janvier passé par l'usine aéronautique de Novosibirsk (sud de la Russie). À noter que le Su-34E est un bombardier possédant des capacités d'autodéfense dignes des meilleurs chasseurs et allège donc le fardeau de la protection.

L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) a condamné, mardi dernier dans un communiqué, «la diffamation médiatique et l'exploitation immorale» des enfants via les réseaux sociaux, appelant les utilisateurs des médias audiovisuels et les usagers des médias alternatifs au respect de la loi. «L'Autorité de régulation de l'audiovisuel a suivi avec une vive inquiétude la question de la diffamation médiatique et l'exploitation immorale, via les réseaux sociaux, de l'enfant Chetouane Saïd qui a été mêlé à des marches de protestation et poussé à brandir des slogans politiques qu'il n'est pas en mesure de saisir vu son jeune âge», condamnant de telles pratiques qui «visent essentiellement à tromper l'enfant et à manipuler ses sentiments et ses émotions». Dans ce contexte, l'Autorité a rappelé le communiqué rendu public le 02-06-2020 dans lequel elle a appelé à «protéger l'enfant

AFFAIRE DU JEUNE SAÏD CHETOUANE

L'Arav condamne l'exploitation immorale via les réseaux sociaux



de toute forme d'atteinte» qu'il pourrait subir du fait de contenus médiatiques qui ne prennent pas en compte sa spécificité. L'Arav a indiqué poursuivre «le constat de plusieurs dérapages dangereux exercés sur les mineurs» en les impliquant dans des mouvements de protestation à caractère politique, appe-

lant les médias audiovisuels et alternatifs ainsi que les parents à respecter la loi 15-12 qui garantit à l'enfant son droit à la protection de tous les préjudices. Après avoir plaidé pour le respect des lois de la République et la Convention internationale sur les droits de l'enfant, l'Arav a tenu à rappeler aux parents la nécessité «de veiller à la protection de leurs enfants de toute forme d'exploitation et à ne pas les engager dans des questions et sujets quels que soient leur forme ou contenu, afin de garantir leur bonne éducation et élever une génération imprégnée de valeurs qui inculquent en eux le véritable sens de patriotisme». L'Arav a appelé à «préservé l'enfant de toute forme d'atteinte contre son intégrité physique et morale», exprimant sa détermination à réguler la scène médiatique audiovisuelle tant à travers les chaînes audiovisuelles que par internet.

RENCONTRE SUR LA MATURATION DES PROJETS ET LEUR IMPACT SUR LES LITIGES DES MARCHÉS PUBLICS

Zeghmati lâche une bombe

La problématique de maturation des projets et leur impact sur les litiges des marchés publics est au centre d'un colloque organisé hier à l'École supérieure de la magistrature à Tipasa. Cette rencontre, dont l'ouverture a été présidée par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Belkacem Zeghmati, a vu la participation de magistrats du Conseil d'Etat et des tribunaux administratifs et des représentants de différents organismes concernés. Lors de son discours inaugural, le ministre de la Justice a indiqué que la conclusion des contrats dans le secteur public a provoqué «un immense gâchis financier» par rapport aux projets inscrits dans les programmes sectoriels et «ouvert la brèche à la corruption et à la dilapidation des deniers publics». Selon lui, ces contrats «mal négociés et mal conçus ont permis à certains, en l'absence d'un contrôle rigoureux de profiter de cette brèche pour servir des intérêts personnels» a-t-il ajouté. Le colloque est une occasion pour présenter les préoccupations des magistrats et leurs interrogations concernant les litiges résultant du manque de maturation des projets, à travers différentes communications et débats qui abordent de nombreux aspects liés à cette problématique, dont le processus et l'état actuel de la maturation des projets publics, est-il ajouté dans le même communiqué. Cette rencontre scientifique donnera, également, lieu à la tenue d'un atelier de travail sur «les perspectives légales et organisationnelles relatives à la maturation des marchés publics», qui sera couronnée par d'importantes recommandations.

DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

L'ambassade d'Algérie en France suspend la mesure

Trois jours après avoir été destinataire d'une note du ministère des Affaires étrangères pour l'entrée en Algérie à titre exceptionnel en application de la mesure de fermeture des frontières dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, cette mesure vient d'être suspendue jusqu'à nouvel ordre, a annoncé hier l'ambassade d'Algérie en France. «L'ambassade d'Algérie à Paris porte à la connaissance des membres de la communauté nationale en France que les vols de rapatriement assurés par la compagnie nationale Air Algérie demeurent toujours suspendus», rappelle la représentation diplomatique algérienne en France. «Il a été également décidé de surseoir, jusqu'à nouvel ordre, à la délivrance des autorisations d'accès au territoire national via les compagnies aériennes étrangères» ajoute la même source.

La grève et les sit-in organisés hier par le collectif des syndicats de la santé qui compte des organisations des hospitalo-universitaires, des praticiens de santé publique et des travailleurs du paramédical a fait réagir le ministère de tutelle.

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderahmane Benbouzid, a affirmé que toutes les revendications «légitimes» des professionnels du secteur seront prises en charge, ajoutant que la grève annoncée hier par le collectif des syndicats de la santé, «est un droit garanti par la Constitution» dans une déclaration à la presse en marge des travaux du Salon de l'information sur le cancer (Sican). Parmi ces revendications, le ministre cite l'accélération du versement de la prime Covid-19, une opération «qui a connu un certain retard, mais, certains détails ont été réglés après que le

Premier ministre eut instruit le ministre des Finances de verser la prime dans les délais les plus courts» a-t-il expliqué. Les revendications relevant d'autres secteurs, seront traitées «avec le temps», à travers l'installation de commissions en vue de les examiner, a fait savoir le ministre, pour qui, ces revendications sont «raisonnables». Entre autres revendications, le ministre a évoqué l'amélioration de la situation socioprofessionnelle des travailleurs du secteur, affirmant qu'il assurera la coordination avec un nombre de ministres à l'effet de traiter ce dossier, en dépit de «la conjoncture économique difficile». Plutôt dans la journée, une conférence de presse conjointe a été animée par les présidents du Syndicat national des enseignants et chercheurs universitaires (Snechu), Pr Rachid Belhadj, du Syndicat national des praticiens de la santé publique

VACCIN SPOUTNIK V

L'Algérie entamera la production en septembre prochain

Le vaccin anti-Covid «Sputnik V» sera produit en Algérie, par le groupe public Saidal en partenariat avec le laboratoire russe, à partir de septembre prochain, a annoncé hier à Alger le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed. «Après avoir relevé beaucoup de défis relatifs au Covi-19: médicaments, masques, oxygène, tests, etc., nous devons aujourd'hui relever le défi vaccin. Nous serons au rendez-vous à la rentrée prochaine.

En septembre, nous serons prêts à produire un vaccin algérien», a déclaré M. Benbahmed sur les ondes de la Chaîne III de la Radio algérienne. Ce projet sera concrétisé au niveau de l'usine Saidal de Constantine, grâce au transfert technologique assuré par les Russes, à travers une plateforme numérique accessible aux experts algériens, et qui rassemble toutes les données nécessaires pour la fabrication de «Sputnik V», selon trois phases: la culture cellulaire, la répartition aseptique et le contrôle biologique. «Trois comités englobant des experts de Saidal, des universitaires, des centres de recherches, l'institut Pasteur et des cadres du ministère, travaillent actuellement d'arrache-pied sur le transfert de la technologie offert par le fond russe», a assuré le ministre. Outre le partenaire russe, le groupe Saidal sera accompagné par un laboratoire indien leader dans la fabrication de ce type de produit et qui a déjà produit des vaccins anti-Covid dans d'autres pays. Rappelant que ce projet est un moyen pour l'Algérie d'atteindre la «souveraineté sanitaire», M. Benbahmed a souligné que les vaccins produits localement seront également destinés aux différents pays de la région. «L'Algérie sera intégrée dans la mondialisation de la production de vaccin, elle aura toute sa part et toute sa responsabilité



dans la vaccination des populations africaines», a-t-il affirmé. Le Fonds russe d'investissement direct (RDIF) qui exploite la commercialisation du vaccin russe Sputnik V développé par l'Institut de recherche d'épidémiologie et de microbiologie (Gamaleya), a fixé certains pays disposant de capacités pour la pro-

duction de ce vaccin, dont l'Algérie pour la région Mena (Moyen-Orient et Afrique du Nord). Cette annonce intervient au moment où l'Algérie enregistre 28 nouveaux cas du variant britannique et 42 autres du variant nigérian du Covid-19, selon un bilan fourni par l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA).

VARIANTS BRITANNIQUE ET NIGÉRIAN :

70 nouveaux cas confirmés en Algérie

Vingt-huit nouveaux cas de variant britannique et quarante-deux nouveaux cas de variant nigérian de Coronavirus ont été confirmés en Algérie, a annoncé en effet, hier, l'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) dans un communiqué. «Dans la continuité des activités de séquençage des virus Sars-CoV-2 mises en place par l'Institut Pasteur d'Algérie dans le contexte de surveillance des variants circulant actuellement dans le monde, il a été procédé à la confirmation de vingt-huit nou-

veaux cas de variant britannique (B.1.1.7) et de quarante-deux nouveaux cas de variant nigérian (B.1.525)», précise la même source. Pour ce qui est des 28 cas de variant britannique, l'Institut Pasteur a indiqué que «dix-huit ont été confirmés dans la wilaya d'Alger, deux à Blida, deux à Bouira, un à Médéa, trois à Oran, un à Relizane et un à Ouargla». S'agissant des 42 cas de variant nigérian, «neuf ont été confirmés dans la wilaya d'Alger, trois à Bouira, dix à El Oued, dix-neuf à Laghouat

et un à Ouargla». Le nombre total de cas confirmés de variants à ce jour s'élève ainsi à «58 cas pour le variant britannique et 98 cas pour le variant nigérian», note l'IPA, qui rappelle que le respect des mesures barrières, dans le cadre du protocole sanitaire (distanciation physique, port du masque de protection, lavage fréquent des mains) «reste le meilleur garant pour stopper la propagation du virus et l'apparition de nouveaux cas».

R. N.

MOUVEMENT DE PROTESTATION DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ

Benbouzid joue la montre

Premier ministre eut instruit le ministre des Finances de verser la prime dans les délais les plus courts» a-t-il expliqué. Les revendications relevant d'autres secteurs, seront traitées «avec le temps», à travers l'installation de commissions en vue de les examiner, a fait savoir le ministre, pour qui, ces revendications sont «raisonnables». Entre autres revendications, le ministre a évoqué l'amélioration de la situation socioprofessionnelle des travailleurs du secteur, affirmant qu'il assurera la coordination avec un nombre de ministres à l'effet de traiter ce dossier, en dépit de «la conjoncture économique difficile». Plutôt dans la journée, une conférence de presse conjointe a été animée par les présidents du Syndicat national des enseignants et chercheurs universitaires (Snechu), Pr Rachid Belhadj, du Syndicat national des praticiens de la santé publique

(SNPSP), Lyès Merabet et du Syndicat algérien des paramédicaux (Sap), Lounès Ghachi, durant laquelle ils ont affirmé que la décision de déclencher «une grève nationale et des sit-in hier mercredi à travers l'ensemble des hôpitaux du pays, vise à rappeler aux pouvoirs publics leurs engagements à revoir la structuration du secteur de la santé et trouver des solutions selon les priorités». Le Pr. Belhadj a déploré les conditions de travail actuelles dans le secteur, notamment dans le contexte de la propagation du coronavirus, soulignant que les principales revendications des professionnels de la santé sont liées «au statut particulier de la santé et le réexamen du plan de santé et à l'élaboration d'une stratégie nationale pour relancer le secteur». Il a relevé la nécessité de prendre en charge les aspects socioprofessionnels des personnels du secteur avec

révision du niveau des salaires jugé «bas» par rapport aux pays voisins. Pour sa part, le Dr. Merabet a estimé que le mouvement de protestation a pour objectif de «faire entendre la voix des travailleurs du secteur aux hautes autorités du pays» et de demander «la révision des salaires, le traitement du dossier de toutes les primes relatives à la pandémie du Covid-19, l'activation des décisions d'encouragement des professionnels et la reconnaissance du Covid-19 en tant que maladie professionnelle au profit de l'ensemble des professionnels». Le président du SNPSP a indiqué que son syndicat participera au mouvement de protestation mais en assurant le service minimum. De son côté, le président du Sap a appelé à «l'association des syndicalistes et des professionnels dans les réformes du système de santé», exhortant à la révision globale de ce système.

révision du niveau des salaires jugé «bas» par rapport aux pays voisins. Pour sa part, le Dr. Merabet a estimé que le mouvement de protestation a pour objectif de «faire entendre la voix des travailleurs du secteur aux hautes autorités du pays» et de demander «la révision des salaires, le traitement du dossier de toutes les primes relatives à la pandémie du Covid-19, l'activation des décisions d'encouragement des professionnels et la reconnaissance du Covid-19 en tant que maladie professionnelle au profit de l'ensemble des professionnels». Le président du SNPSP a indiqué que son syndicat participera au mouvement de protestation mais en assurant le service minimum. De son côté, le président du Sap a appelé à «l'association des syndicalistes et des professionnels dans les réformes du système de santé», exhortant à la révision globale de ce système.

CONCEPTION ET FABRICATION DES PIÈCES MÉCANIQUES

Sonatrach veut impliquer les locaux

Dans la foulée de la politique économique nationale qui voudrait coûte que coûte faire baisser la facture des importations, en impliquant au maximum les ressources humaines et matérielles existant à l'échelle nationale, le leader de l'économie algérienne semble vouloir donner l'exemple.

Fin effet, le groupe pétro-gazier a, dans ce sens, publié un avis de pré-qualification nationale pour des prestataires dans la conception et la fabrication de pièces de rechange mécaniques de précision pour les différents équipements installés au niveau de ses unités d'activité. Cet avis, publié sur la presse, et qui émane de Sonatrach- Activité LQS/ Division GNL & GPL est ouvert aux sociétés de droits algériens qui exercent dans le domaine de la conception et la fabrication de pièces mécaniques de précision, lesquelles seront appelées à concevoir et fabriquer des pièces de rechange selon un dessin de définition et/ou sur un modèle d'une pièce neuve ou usagée, fournie par les structures contractantes de Sonatrach, a précisé la même source. Cela en plus de la réalisation des analyses chimiques des matériaux, des traitements thermiques et des essais mécaniques y afférents, est-il mentionné dans l'avis.

Mais pour décrocher un contrat chez Sonatrach, il y a évidemment des conditions techniques, financières et administratives à remplir.

Selon la même source, seuls les candidats ayant satisfait aux critères de pré-qualification seront invités à participer aux consultations sélectives qui seront lancées par les différentes structures contractantes de Sonatrach. Les postulants devront être des fabricants ayant déjà réalisé des prestations relatives à la fabrication de pièces de rechange mécaniques de précision pour divers équipements des installations industrielles, précise Sonatrach, ajoutant qu'ils sont tenus d'avoir réalisé «avec succès» au moins 3 prestations de même nature durant les

3 dernières années, seuls en tant que prestataire ou en groupement.

Autres critères exigés aux candidats : une situation financière saine en plus de n'avoir pas de sentences ou de

jugements rendus à l'encontre du candidat ou d'un des membres d'un groupement d'entreprises durant ces 5 dernières années.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie de Sonatrach visant à encourager le contenu local. La compagnie prévoit un programme d'investissement pour les

5 prochaines années qui s'élève à 40 milliards de dollars, dont 51% en dinars. Cela traduira la mise en œuvre de la politique de Sonatrach visant la promotion du contenu local, «ayant constitué un axe hautement stratégique durant cette année, avec la volonté tangible, de s'inscrire dans une démarche intégrative des entreprises nationales quant à la réalisation de ses projets, leur garantissant ainsi des plans de charge et permettant au pays, des économies importantes en devises», avait déclaré le P-DG, Toufik Hakkar.

Hafid Mesbah



DÉJOUANT LES ATTENTES DU MARCHÉ

Les stocks de brut américain chutent



Pour la deuxième semaine consécutive, les réserves commerciales de pétrole brut aux Etats-Unis ont reculé tandis que celles d'essence ont fortement augmenté, déjouant les attentes du marché. Selon le rapport hebdomadaire de l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA) diffusé hier, les stocks américains de brut ont décliné de 3,3 millions de barils (MB), à 498,3 MB, au 2 avril. Les stocks d'essence sont montés de 4 millions, là où les analystes s'attendaient à une légère baisse. Il s'agit de leur plus forte hausse hebdomadaire en deux mois. Dans les cuves de Cushing dans l'Oklahoma (Centre Sud), où se trouve le pétrole WTI coté à New York, les réserves ont baissé de 800 000 barils à 46,3 MB. Les stocks de produits distillés (fioul et gaz de chauffage) ont pour leur part augmenté de 1,5 MB, un peu plus que ce qu'avaient anticipé les analystes. Les exportations américaines de brut ont fortement progressé, passant de 4,3 millions de barils par jour (mbj) à 4,7 mbj. Les importations ont aussi augmenté, montant de 2,4 mbj à 2,6 mbj. Les raffineries ont fonctionné à 84% de leurs capacités, transformant en moyenne 15 mbj, un rythme légèrement supérieur à celui de la semaine précédente. La production a, en revanche, un peu ralenti, les Etats-Unis extrayant en moyenne 10,9 mbj, contre 11,1 mbj lors de la dernière semaine de mars. A New York, le prix du baril de light sweet crude pour livraison en mai baissait, s'échangeant à 58,56 dollars (-1,30%) aux alentours de 15h00 GMT. Du côté de la demande implicite, 19,3 mbj ont été livrés en moyenne lors des quatre dernières semaines, soit 5,5% de plus qu'à la même période l'an dernier.

R. E.

APPROVISIONNEMENT DU NORD PAR LES VIANDES DU SUD

Le processus expliqué

Le processus d'approvisionnement progressif des marchés du nord du pays par les viandes rouges produites dans le Sud a été expliqué par les professionnels du domaine. Selon le président de l'Association des éleveurs, membre du Conseil professionnel des viandes rouges (APVR) d'Adrar et également président du Conseil professionnel du lait, Hafed Nadji Akbaoui, «la mesure aura un impact positif sur la relance de la filière de l'élevage et ses activités». Pour Akbaoui, cette décision devra donner un nouveau souffle au développement économique dans la région, notamment l'élevage dans ses divers segments bovin, ovin et caprin, et les activités qui lui sont liées, dont l'industrie agroalimentaire, le transport, le stockage, l'abattage et la maroquinerie, en plus de générer de nouvelles entités économiques et des emplois. Pour cela, les éleveurs de la région sont appelés à redoubler d'efforts pour satisfaire la demande nationale en viandes rouges, a-t-il souligné avant de solliciter les instances de tutelle à renforcer les actions d'accompagnement de manière suffisante pour relever le défi, atteindre l'autosuffisance et réduire les importations de ce produit de large consommation. Le représentant de wilaya de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA), Abdelkader Oumari, a salué, lui aussi, la décision d'approvisionnement des marchés du nord du pays en viande rouge de la wilaya d'Adrar, susceptible de redynamiser les activités d'élevage et son développement dans le Grand Sud, espace prometteur pour le développement de la richesse animale, toutes espèces confondues. L'opération, qui devra attirer de nouveaux opérateurs économiques, requiert la coordination des efforts de différents intervenants pour accompagner l'élevage dans les zones pastorales au sud et au nord de la wilaya d'Adrar, et dans les wilayas voisines, notamment en matière d'intensification de la production fourragère, maillon important dans la production des viandes rouges, a-t-il expliqué. S'impliquant dans ce cadre, la Direction des services agricoles (DSA) s'est, depuis, employée à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure et assurer une bonne



organisation de l'opération, dont le contrôle des sites d'élevage et de pâturage des cheptels, le recensement de la richesse animale, toutes espèces confondues, et l'évaluation des moyens et mécanismes existants pour accompagner cette activité. Pour sa part, l'inspecteur vétérinaire de la wilaya d'Adrar, Ayache Bouhaous, a assuré que l'inspection a mobilisé, après établissement de la liste des opérateurs économiques concernés par cette activité, ses moyens humains pour accompagner le processus dans ses différentes étapes, du suivi du cheptel dans les zones pastorales de Timiaouine (wilaya de Bord Badji Mokhtar), dans les lieux de transhumance et dans les enclos. L'opération donnera lieu au regroupement des troupeaux au niveau de l'abattoir d'Adrar où ils seront soumis durant 24h au contrôle, avant l'abattage bihebdomadaire et l'inspection des carcasses, et leur estampillage pour être déposées, par la suite, en lieux frigorifiés pour une durée de 18h, en prévision de leur acheminement à bord de moyens de transport frigorifique vers les marchés du nord du pays, a-t-il fait savoir. Pour assurer l'abattage du plus grand nombre de têtes, il est fait état de la réalisation en cours de trois abattoirs privés au niveau de la wilaya

d'Adrar pour améliorer les conditions de regroupement et d'abattage des bestiaux. Le Directeur du commerce de la wilaya, Mohamed Yousfi, a signalé que face à la demande croissante d'approvisionnement des marchés du nord du pays en viandes rouges, le secteur s'attelle à accompagner cette importante opération par l'accueil des concernés désireux de s'impliquer dans les actions d'approvisionnement en gros des marchés du nord du pays en viandes rouges. Les professionnels du secteur s'attendent à une amélioration dans la large satisfaction de la demande, locale et nationale, en viande rouge, l'amélioration du pouvoir d'achat du consommateur, la réduction de la facture d'importation, et éventuellement l'exportation vers les marchés extérieurs, à travers la réalisation de structures d'abattage industriel, à l'instar de trois abattoirs en cours de réalisation pour accueillir un plus grand nombre de bêtes.

Une première expédition de 11 tonnes de viandes rouges destinées à approvisionner les marchés des wilayas du nord du pays a été effectuée samedi dernier depuis Adrar, et sera suivie d'autres prochainement, ont assuré les services agricoles locaux.

R. E.

LANCEMENT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ZONES D'OMBRE EN 2021

Des financements conséquents

Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombres, Brahim Merad a indiqué mardi à Tlemcen que des enveloppes financières conséquentes seront dégagées au titre de l'année 2021 pour réaliser tous les projets de développement des zones d'ombre à travers le territoire national.

L'année 2020 a enregistré le lancement du programme de développement des zones d'ombres sans enveloppes financières réservées à ces zones cependant «on a réussi à mobiliser un montant de l'ordre de 206 milliards de dinars sur un total de 480 milliards de dinars de besoins exprimés par les wilayas» a précisé Brahim Merad. Cette année, a-t-il poursuivi, on part avec des enveloppes conséquentes dans différents secteurs. Pour les PCD (Plans communaux de développement), une enveloppe de 100 milliards de dinars a été octroyée aux wilayas dont 50% et plus seront alloués aux zones d'ombre qui ont été longtemps laissés pour comptes. Par ailleurs, au titre du programme national d'aménagement urbain, un montant de 20



milliards de dinars a été réservé tandis que le programme des chemins de wilayas a bénéficié de 40 milliards de dinars en plus des autres fonds de l'Etat tels que le fonds de l'eau, le Haut-commissariat de développement des steppes et divers secteurs vont

tous réserver des montants à injecter dans des projets de développement des zones d'ombre, en rappelant que le président de la République suit de près l'avancement et la réalisation de tous les projets inscrits dans ce cadre. Sur tous les projets financés

à travers le pays, 43% sont déjà achevés et le reste des projets vont à un rythme soutenu et vont probablement être achevés d'ici la fin de l'année, a ajouté Brahim Merad qui a souligné suite à sa visite qui l'a mené à travers quatre Dairas de la wilaya de Tlemcen en l'occurrence Sidi Djilali, Beni Snous, Mansourah et Ain Tellout que le premier constat est «qu'il y a une prise en charge convenable de tous les projets inscrits et qui ont nettement contribué à l'amélioration des conditions de vie des localités et des villages visités tels que Boughaddou, Tenkial et Ouled Abdeslam à Sidi Djilali et Dar Ayad, Ouled Moussa et diar laarab à Beni snous outre Tighezza à Ain ghoraba et enfin Ouled Salah, Ain nehala à Ain Tellout».

Ces villages et localités ont en effet bénéficié de plusieurs projets tels que la réhabilitation de salles de soins, de stades de proximité, de revêtement des chemins de communaux plus le raccordement aux différents réseaux d'électricités, de gaz et autres. M. Merad a indiqué que tous les moyens ont été réunis pour améliorer le cadre de vie des citoyens et actuellement il faudrait les exploiter pour relancer l'économie locale en encourageant les jeunes à investir grâce notamment aux multiples dispositifs d'aide de l'état. Le conseiller du président de la République chargé des zones d'ombre poursuivra mercredi sa visite aux Dairas de Nedroma, Ghazaouet, Bab el Assa et Marsa Ben M'hidi pour s'enquérir des projets réalisés ou en cours de réalisation dans les zones d'ombres.

TRANSPORT PUBLIC À KHENCHELA Gel temporaire de l'octroi des autorisations d'exploitation



La Direction des transports de la wilaya de Khenchela a gelé l'octroi de nouvelles autorisations d'exploitation de transport public et de service taxi jusqu'à nouvel ordre, a-t-on appris mardi du directeur local du secteur, Noureddine Boumaiza. Dans la perspective de réglementer et d'assainir les activités de transport public des voyageurs et de service taxi en milieu urbain, la Direction locale des transports a ainsi pris la décision de geler «temporairement» l'octroi de nouvelles licences d'exploitation aux transporteurs afin de mettre à jour les statistiques relatives aux personnes exerçant dans le secteur, a expliqué M. Boumaiza. Selon lui, aucun dossier de demande d'autorisation d'exploitation de transport en commun et de taxi ne sera validé ou étudié jusqu'à nouvel ordre après l'achèvement de l'opération d'assainissement entamée par les services de la direction locale des transports.

Le directeur local des transports a ajouté que dans le cadre des opérations de contrôle, effectuées par la Direction locale des transports, il a été constaté une absence d'activités dans l'exploitation des lignes de transport

octroyées à des dizaines de transporteurs sans justification légale ou notification aux services concernés en plus du non renouvellement des titulaires de licences d'exploitation de divers documents prouvant leur statut juridique, ce qui a nécessité le gel d'octroi de nouvelles licences jusqu'à ce que l'opération d'assainissement soit achevée. Il a indiqué que l'opération d'actualisation de la carte des transporteurs dans la wilaya de Khenchela permettra à l'avenir de fournir des données précises sur les personnes activant dans le secteur ainsi que les besoins réels du secteur avant de dégeler l'octroi de nouvelles licences d'exploitation et combler le déficit enregistré dans ce secteur des services.

En parallèle à la décision de gel temporaire de l'octroi des licences d'exploitation des autorisations de transport public et de service taxi, la Direction des transports met à la disposition des opérateurs du secteur un portail électronique pour répondre à leurs préoccupations et prendre en charge leurs doléances, sans avoir à se déplacer à la Direction, a fait savoir M. Boumaiza.

OUARGLA

25 projets d'investissements avalisés

Au moins 25 projets d'investissements ont été avalisés dans la wilaya d'Ouargla par le guichet unique décentralisé relevant de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) durant le premier trimestre 2021, a-t-on appris hier auprès des responsables de cet organisme. Ces futurs projets d'investissements devant générer 707 emplois, sont répartis entre divers secteurs d'activités, dont notamment les travaux publics et le bâtiment avec un total de 13 projets, ce secteur vital qui offrira à lui seul près de 420 emplois, l'industrie (4), les services (5), et le reste des projets concernent les secteurs de l'agriculture et de la santé, a expliqué à l'APS le directeur du guichet Mustapha Dghab. Le même responsable a affiché son «optimisme» quant au nombre de projets d'investissements qui ont été approuvés au cours de cette période de l'année en cours dans cette wilaya, par rapport à la même période de l'année précédente. A noter, que la majorité de ces projets sont implantés dans les communes de Hassi Messaoud, N'Goussa, Hassi Ben Abdallah, Sidi Khouiled, Rouissat et Ouargla, selon la même source.

PLATEFORME TECHNOLOGIQUE AGROALIMENTAIRE DE CONSTANTINE

850 millions DA dédiés son équipement

Une enveloppe financière estimée à 850 millions DA a été allouée pour l'acquisition des équipements scientifiques et pédagogiques de la Plateforme technologique agroalimentaire, inaugurée mardi par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Pr. Abdelbaki Benziane, lors d'une visite de travail à Constantine. «Le cahier de charges relatif à l'acquisition des équipements de cette structure de recherche scientifique première du genre à l'échelle nationale a été élaboré», a précisé à l'APS, M'barek Ferkous, vice-recteur chargé du développement et de la prospective et de l'orientation de l'université Mentouri Constantine 1. Dépendant de l'Institut national de la nutrition, de l'alimentation et des technologies agro-alimentaires (INATAA), situé sur la route de Ain Smara, cette Plateforme est destinée au «développement de la recherche scientifique dans le domaine agroalimentaire, tout en contribuant à la certification et la labellisation des produits alimentaires des sociétés industrielles activant dans ce créneau», a-t-il indiqué. La réalisation de ce projet d'envergure qui a duré 12 mois, a nécessité un budget de l'ordre de 145 millions DA, a fait savoir le même responsable, soulignant que quatre laboratoires de recherche scientifique versés dans le secteur alimentaire, encadrés par une trentaine de chercheurs universitaires sont actuellement opérationnels au sein de l'INATAA. Accompagné du wali, Ahmed Abdelhafid Saci, et des autorités locales civiles et militaires, le ministre a procédé également à l'inauguration d'une unité de recherche de chimie de l'environnement et moléculaire structurale, réalisée au sein de l'université Mentouri-Constantine 1. Différentes spécialités liées à ce domaine dont l'électrochimie, la chimie théorique et la chimie moléculaire seront enseignées au sein de cette unité de recherche scientifique à caractère national, selon les explications fournies sur place. L'étude, la concrétisation et l'équipement de cette unité a nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière globale de plus de 650 millions DA, a-t-on précisé.

ANNEXE DE CNDRB D'EL BAYADH

Production annuelle de 50 000 plants

L'annexe du Centre national de développement des ressources biologiques (CNDRB) de la région de Laguermi (El Bayadh) enregistre annuellement une production de 50 000 plants de plus de 60 variétés d'arbres et de plantes, a-t-on appris mardi de ses responsables.

L'annexe propose une formation pratique à ces étudiants afin d'œuvrer et contribuer à la protection de l'environnement et à développer ce domaine, a indiqué un cadre de l'annexe du CNDRB, Belarbi Réda, lors d'une journée de formation dans le domaine de la gestion et de la création de pépinières. La journée de formation a été organisée par l'association de wilaya de l'environnement et de protection du patrimoine en collaboration avec l'annexe du Centre, au profit d'étudiants et stagiaires des centres de la formation professionnelle et d'apprentissage spécialisés dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'horticulture. L'annexe d'El Bayadh, liée par des accords de coopération avec plusieurs secteurs, dont ceux de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, des laboratoires de recherche, des structures concernées par l'environnement et des



associations environnementales, œuvre au développement durable et à la préservation de la flore, notamment les espèces rares et celles menacées de disparition. Elle fournit des plants de différentes variétés de plantes et d'arbres, dont des plantes médicinales, et prend part aux campagnes annuelles de reboisement dans la wilaya. Pour sa part, le président de l'association de wilaya de l'environnement et la protection du patrimoine, Rachid Oumoussa, a indiqué que son association œuvre à fournir une formation aux étudiants et agriculteurs dans plusieurs spécialités liées au secteur de l'environnement. Parmi les spécialités proposées par l'association figurent la gestion et la création de pépinières, le recyclage, les énergies renouvelables et l'aquaculture. Elle encourage également la création de micro-entreprises pour contribuer à la préservation l'environnement et à la lutte contre le phénomène de désertification que connaît la wilaya.

EN PRÉVISION DE LA RÉOUVERTURE DE LA PÊCHE AU CORAIL À EL TARF

Suivi des mesures prises

Une délégation composée de trois directeurs centraux relevant du ministère de la Pêche et des Produits halieutiques est arrivée mardi à El Tarf à l'effet de suivre les mesures prises en prévision de la réouverture de la pêche au corail, a-t-on indiqué dans un communiqué de l'Agence nationale de développement durable, de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA). Cette visite s'inscrit dans le cadre de l'application des instructions données par le ministre de tutelle, Sid Ahmed Ferroukhi, lors de sa dernière visite dans la wilaya d'El Tarf, en prévision de la réouverture de cette activité qui avait été fermée pendant deux décennies, a précisé le document. Aussi, la visite des trois directeurs centraux vise-t-elle, a-t-on ajouté, à réunir l'ensemble des dispositions nécessaires pour la réouverture de cette activité «courant de cette année sur des bases bien fondées». Lors d'un atelier national sur l'exploitation du corail, organisé par l'ANDPA, le ministre avait indiqué, a rappelé le document, que cette activité sera rouverte après «finalisation des textes et des mécanismes réglementaires en concertation avec les professionnels et autres acteurs et intervenants dans le domaine de la production et de l'exploitation du corail». Le ministre de la Pêche et des Produits halieutiques avait également affirmé que le «compte à rebours», s'agissant de la pêche du corail rouge, avait été enclenché et que les textes et lois régissant cette activité ont été élaborés pour permettre une exploitation "rationnelle et durable" de cette richesse, a-t-on rappelé. Un atelier d'évaluation des aspects techniques et juridiques de cette opération a été organisé au niveau de la direction locale de la pêche, en présence des Directions et Chambres de la pêche des wilayas de Skikda, Jijel et El Tarf. La délégation a achevé sa visite, a précisé le communiqué, par une rencontre avec le premier responsable de la wilaya et différents autres intervenants, auxquels a été présentée la feuille de route du ministre de tutelle, ainsi que les dispositions et les mesures prises pour assurer la réouver-



ture de la pêche du corail dans les meilleures conditions.

La relance de l'activité de pêche au corail sera en effet limitée, dans une première phase de cinq ans, à un quota de 6 tonnes par an au niveau des wilayas d'El Tarf, de Skikda et de Jijel, et ce, dans l'objectif de préserver cette ressource marine, avait indiqué le directeur général de l'Agence nationale de développement durable de la pêche et de l'aquaculture (ANDPA), Naim Belakri le 27 mars dernier. «Limitée à un quota de 6 tonnes par an, la relance de la pêche au corail concernera durant les cinq prochaines années les zones d'exploitation d'El Kala jusqu'à la frontière tunisienne ainsi que les wilayas de Skikda et de Jijel», a précisé M. Belakri dans un entretien à l'APS.

EXPLOITATION LIMITÉE

Le plan d'exploitation de corail mis en place par le ministère de tutelle définit la quantité exploitable, le nombre d'exploitants et la mise en place d'un système d'exploitation basé sur la rota-

tion, explique le même responsable. Ce plan répartit le littoral national en cinq zones composées chacune de deux surfaces d'exploitation. Chaque zone d'exploitation est ouverte pendant une période de cinq ans puis fermée pendant 20 ans, le corail ayant besoin de 15 à 20 ans pour se renouveler.

Ce corail brut est interdit à l'export en l'état, dans le but de soutenir l'artisanat en Algérie, souligne M. Belakri. Le ministre de la pêche et des productions halieutiques M. Sid Ahmed Ferroukhi avait annoncé en février la réouverture de la pêche au corail rouge «sur des bases bien fondées» précisant que les textes et loi régissant cette activité ont été élaborés pour permettre une exploitation «rationnelle et durable» de cette richesse et mettre fin au «braconnage de cette richesse», qui assurera selon lui «un essor économique certain avec emplois et plus-value, une renaissance des métiers de transformation, et des coopérations avec les différents partenaires dont l'université».

FAUNE DES AURÈS Sensibilisation par la photographie

Le photographe Abderraouf Mezouri qui a su mettre en exergue la faune de la région des Aurès à travers son objectif, présente une collection de ses œuvres dans le cadre d'une exposition ouverte, mardi, dans le Parc national Belezma de Batna. L'exposition de deux jours qui comprend plus de 40 photographies principalement des oiseaux endémiques de la région ou de passage a pour objectif de porter l'accent sur l'importance de la vie sauvage et sa préservation. Perdrix gabra, Huppe fasciée, sarcelle d'hiver, grèbe huppé, renard roux et nombre de rapaces composent avec bien d'autres espèces la richesse naturelle de la région et reflètent sa biodiversité, selon les explications fournies par le jeune photographe aux visiteurs. Dans ce contexte, M. Mezouri a fait part à l'APS de sa grande passion pour la photographie de la vie sauvage qu'il pratique régulièrement par des tournées dans les montagnes de la région dont celles du Parc national de Belezma, individuellement ou en compagnie d'autres photographes professionnels et amateurs ainsi que des agents et des cadres du secteur des forêts. Ce jeune artiste qui a commencé en 2008 à découvrir la magie de la nature souligne que la photographie de la faune commence à susciter l'intérêt de nombreux jeunes dans la wilaya lesquels ont contribué à la faire connaître et sensibiliser aux trésors naturels de la région. Dans sa première journée, l'exposition a connu une affluence notable des visiteurs qui ont écouté avec intérêt le photographe relater son expérience et les aventures des photographes qui passent plusieurs heures à observer et immortaliser certains oiseaux. Ce jeune photographe de 29 ans ne cache pas son ambition de faire évoluer sa passion et de prendre le plus grand nombre de photographies sur la vie sauvage, notamment des oiseaux.

FORMATION DES CHARGÉS EN COMMUNICATIONS DE LA PROTECTION CIVILE

Vers l'amélioration des prestations

Cette formation a pour objectif de renforcer les capacités des officiers à la gestion de l'information, en terme d'actions préventives...

Dans la poursuite de sa politique de modernisation et du développement du secteur de la protection civile, en matière de formation, la Direction générale de la Protection civile (PC) a organisé la deuxième session, qui a débuté, depuis hier et se termine aujourd'hui, sur les techniques de la formation, au profit des chargés de communications de l'Ouest et du Sud - Ouest du pays, notamment Bechar, Tindouf Naâma, Sidi Bel Abbès, Saida, Mascara, Aïn Témouchent, El Bayadh et Tlemcen, a indiqué un communiqué de la protection civile.

Cette mise à niveau, permettra d'améliorer la performance des prestations, au sein du secteur, prenant comptes les missions multiples difficiles qui leurs sont attribuées, notamment dans la prise en charge et la réduction des différents risques, ainsi que les pertes humaines, a ajouté le même communiqué. « Cette formation a pour objectif de renforcer les capacités des officiers à la gestion de l'information, en terme de d'actions préventives, opérationnelles, aussi que



le management des crises à travers les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), en particulier dans le domaine de l'utilisation des réseaux sociaux», a ajouté la PC. Cet apprentissage vise à affiner les capacités et les compétences des participants,

afin d'optimiser l'utilisation des réseaux sociaux, dont la mise à profit pour atteindre les objectifs stratégiques de prévention et de réduction des risques d'accidents domestiques et risque majeurs, a noté le communiqué.

Samia Acher

CRIMINALITÉ

Libération d'un enfant kidnappé au centre ville de Laghouat

La police de Laghouat a libéré, dimanche passé, un enfant âgé de 5 ans qui a été kidnappé au centre-ville de Laghouat et arrêté les deux suspects, a indiqué, mardi, un communiqué des services de la Sûreté nationale. « L'opération de recherche a permis à la brigade mobile de la police judiciaire (BMPJ), de libérer la victime en un temps record et d'arrêter les deux suspects, un homme âgé de 29 ans et une femme âgée de 31 ans » lit-on dans le communiqué. Les deux mis en cause ont été déférés devant les juridictions compétentes.

EL-TARF

Saisie de 5 369 litres d'huile de table destinés à la spéculation

Les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont saisi pas moins de 5 369 litres d'huile de table destinés à la spéculation, a-t-on appris, auprès du chargé de communication de ce corps de sécurité. Selon le lieutenant Abdelaziz Oussama, les éléments de la brigade économique et financière relevant du service de la police judiciaire, ont agi sur la base d'une information faisant état du stockage dans un entrepôt d'une importante quantité d'huile par un commerçant résidant dans cette wilaya. La saisie de cette marchandise destinée à la vente spéculative a été effectuée en étroite collaboration avec les services locaux du commerce, a-t-on précisé, expliquant que les services de la police ont saisi 513 bidons de 5 litres, ainsi que 255 autres de 4 litres, 32 bouteilles de deux litres, 228 bouteilles de 1,8 litres et 710 bouteilles d'un litre. Un procès-verbal a été, par ailleurs, dressé à l'encontre du commerçant et un dossier judiciaire a été élaboré dans le cadre des poursuites judiciaires devant être engagées à son encontre par le tribunal correctionnel de compétence.

BECHAR

Saisie de 572 kg de kif traité et arrestation d'un narcotrafiquant

Une quantité de 572 kg de kif traité a été saisie et un narcotrafiquant a été arrêté par une brigade mobile polyvalente des douanes d'Abadla et de Béni-Abbes, a indiqué, hier, le communiqué de la direction régionale des douanes de Bechar. Effectuée lors d'une opération combinée menée avec la gendarmerie nationale et une unité de l'Armée nationale populaire (ANP), la saisie a été opérée au cours d'une patrouille de recherches et suivi d'un véhicule suspect dans la zone désertique de Hassi Fguiguira, dans la région frontalière de Tabelbella, située à 353 km au Sud de Bechar, et son interception après une course poursuite. Les douanes ont découvert la quantité de drogue dissimulée dans le véhicule, a précisé le communiqué. Une amende douanière de 612 millions DA a été fixée à l'encontre du narcotrafiquant qui a été placé en détention par la justice en attendant sa comparution devant une juridiction compétente pour trafic illégal de drogue, a-t-on fait savoir.

APS

ECLATEMENT DE CANALISATIONS DE TRANSPORT DE PÉTROLE

Sonatrach effectue un exercice de simulation

Sonatrach a organisé hier un exercice de simulation d'un incident portant sur l'éclatement d'une canalisation transportant du pétrole (Oléoduc), et ce, au niveau à Oued K'Sab dans la commune de M'Sila, a indiqué la compagnie dans un communiqué. Cet exercice de simulation, qui a débuté à 9h30, fait partie du programme annuel arrêté, dans le cadre de la mise en oeuvre du système de gestion des urgences et des crises du groupe Sonatrach à l'effet de tester ses dispositifs techniques et organisationnels de réponse et aussi tester les interfaces avec les autorités locales, explique la même source. "Sonatrach présente ses excuses aux citoyens de la ville de M'sila pour toute gêne occasionnée par cet exercice de simulation", a ajouté le communiqué.

APS

CONSTANTINE

16 blessés dans une collision entre un bus et un camion

Seize personnes ont été blessées, mardi dans une collision entre un bus desservant la ligne Constantine-Oued Lahdjer (Didouche Mourad) et un camion, a-t-on appris de la direction de la Protection civile de la wilaya. Selon le chef de service de la prévention de cette direction, le capitaine Abderrahmane Legraâ, le bus qui se dirigeait de Constantine vers Oued Lahdjer, dans la commune de Didouche Mourad, est entré en collision avec un camion sur la RN 3, au lieu dit Errahala non loin de la cimenterie de la commune de Hamma Bouziane, causant des dégâts à l'avant du bus. La même source a ajouté que les éléments de l'unité secondaire de la Protection civile de Hamma Bouziane et ceux de l'unité du secteur d'intervention de Didouche Mourad sont intervenus pour apporter les premiers secours aux blessés, âgés entre 5 et 50 ans, avant leur évacuation vers le service des urgences de l'établissement public hospitalier de Hamma Bouziane. De leur côté, les services de sécurité territorialement compétents ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances et les causes de l'accident.

APS

Qahwa fi goubli |

L'homme est semblable à cette météo versatile qui déroule ses caprices au gré de ses humeurs toutes autant changeantes. Passant ainsi du chaud au froid et vice-versa. Ici on peste contre tout et rien, là contre tout et tout et ailleurs contre on ne sait trop quoi. C'est dire donc si tout le monde se plaint de quelque chose : y compris d'ailleurs ceux qui ont tout à leur disposition sur un simple claquement de doigt...Ainsi quand ce n'est pas son supérieur direct c'est de sa femme, sa petite copine, son futur voire même sa maîtresse...Tout comme on peut de plaindre des conditions de travail, de la société, des impôts, des factures d'eau et d'électricité sinon celles du téléphone, de sa

Mais où est donc la bonne direction ?

belle-mère et j'en passe...Mais diable pourquoi donc est-on devenu ce que nous n'aurions jamais dû être ? Qu'on se met en rogne quand rien ne justifie pareille attitude ? Equation complexe s'il en est et qu'on confiera plutôt aux matheux juste pour ne pas avoir à trop cogiter. Ceci dit dès qu'on croit être sur la bonne voie ou la voie casse ou la bonne pas celle du curé bien sûr s'envoie elle-même en l'air. Ce qui est d'ailleurs dans l'air du temps...Mais quels temps au fait ? Les temps présents qui nous narguent t comme si nous appartenions déjà à une autre époque ? Les temps passés dont on se délecte avant de les condamner ipso facto ? A moins qu'il faille investir dans les temps futurs sans être pour

autant sûr de rien...Et dans tout ce méli-mélo qui rythme notre existence impossible de savoir à quoi s'en tenir. A moins d'être un de ces petits prétentieux qui sait tout et comprend tout au quart de tour. Du coup, on en arrive à ne plus savoir le pourquoi de la chose. Etrange humain dont on ne pénétrera jamais le foin fond de l'âme. Pas par paresse mentale mais davantage parce que parfois on ne veut même pas le savoir. Car plus on cherche à comprendre moins on comprend. Tiens ma montre me rappelle qu'il est l'heure de la réunion. Sur ce ciao et à bon entendeur...

A. Zentar

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE KHENCHELA
 DIRECTION DE RESSOURCES EN EAU
 DE LA WILAYA DE KHENCHELA
 MATRICULE FISCAL : 0984019001/01 033

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉS MINIMALES
 N° ... / D.R.E.W.0201

Le Wali de la Wilaya de Khencchela représenté par le Directeur des ressources en Eau invite au sein d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de :

- Intitulé de l'opération : Aménagement Urbain
- Projet 01 : Réhabilitation de réseau P.A.L.P de la cité 282 logements Khencchela
- Projet 02 : Réhabilitation de réseau d'A.E.P et réseau d'assainissement de la cité Hassan Rocher - Commune de Khencchela

- Les entreprises qualifiées en Hydraulique (catégorie préqualifiée) doivent être de Qualification catégorie quatre (04) au plus et ayant réalisé au moins un projet d'APP (Adduction ou distribution) ou réseau d'assainissement, attestées par le présent avis présentement en cours des charges auprès de la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya de Khencchela - Service de l'Administration des travaux (Bureau de marché) - site à la cité nouveau polytechnique Montpelier Beni Boufraid - Khencchela -

Les offres doivent parvenir à Monsieur le Directeur des Ressources en Eau de la Wilaya de Khencchela accompagnées obligatoirement des pièces en cours de validité énoncées dans le cahier des charges.

Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales
 N° ... / D.R.E.W.0201

- A soumettre que par la soumission d'un dossier de participation des offres -

- Intitulé de l'opération : Aménagement Urbain

Projet : ...

- Le pli étanche scellé (01) développer inclura séparés, le dossier pour la mention «**COFFRE DE CANDIDATURE**», le dossier «**OFFRE TECHNIQUE**» et le dossier «**OFFRE FINANCIÈRE**» préparé par le soumissionnaire.
- Le délai de préparation des offres est fixé à quinze (15) jours à compter de la date de la première parution de présent avis dans l'un des quotidiens nationaux et/ou dans le DOMOP.
- Le retrait des offres est fixé au dernier jour ouvrable de la date de présentation des Offres avant 11 h 00h.
- L'ouverture des plis se déroule le même jour à 11h00h en séance publique au siège de la Direction des Ressources en Eau de la Wilaya de Khencchela.
- Dans le cas où la date de dépôt des offres coïncide avec un jour férié, l'ouverture s'effectuera le jour ouvrable suivant à la même heure.
- Les soumissionnaires pourront consulter par leurs offres déposées en 04/01/2021 (04) Le délai de Préparation des offres à compter de la date de remise des offres.

REMARQUES :
 Le soumissionnaire peut retirer le cahier des charges pour tous les projets et à ce droit de participer à ce seul projet de son choix, et s'il a participé à plus d'un projet, son offre sera considérée dans tous les projets auxquels il a participé.

Le présent Avis d'appel d'offre est composé des invitations aux soumissionnaires pour accéder à la séance d'ouverture des plis.

CRÉBUS #610 DU JEUDI 8 AVRIL 2021 - ANEP 2116006421

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya d'Ilizi
Daira d'Ilizi
Commune d'Ilizi
 Code fiscal / 098 433 015 066 130

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

projet : Réalisation et extension de 04 classes école primaire Snoussi Aminatta - cité Belbachir -Ilizi

Conformément aux dispositions des articles 63 et 64 du décret présidentiel N° 247/2015 du 16/09/2015 portant code des marchés publics et délégation de services publics.

Le président d'assemblée populaire de Commune d'Ilizi informe l'ensemble des participants au sein d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2021 publié le : 08/02/2021 sur les quotidiens : **ALGERIE** + CRÉBUS#610 du : 09/02/2021 + homologué et qu'à l'issue de l'évaluation des offres il a été décidé suivant le pv de jugement des offres 25/03/2021 / Relatif au projet cité ci-dessus d'attribuer le projet à :

Nom D'entreprise	Note affectée	Délai	Montant corrigé (DA)	CRITERE De choix
ENTREPRISE TRAVAUX DE BATIMENT DANS DIFFERENTES ETAPES LE GERANT/ NASRI HOUCHEM N° Fiscal / 7 978 0533 00006 28	48,50	05 MOIS	12.297.040,47	Qualifié techniquement + Offre financière moins chère

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats et pour ceux qui ayant des réserves sur ce choix ; peuvent se présenter à introduire leurs recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

LE PRÉSIDENT DE L'APC

CRÉBUS #610 DU JEUDI 8 AVRIL 2021 - ANEP 2116006440

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE SIDI AÏSSA
COMMUNE DE SIDI AÏSSA
 NIT : 0984.2816.5035813

Avis N° : 08 /2021

D'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article 63 du décret présidentiel N° 15-247 du 20 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et de la délégation du service public.

Le président de l'APC de Sidi Aïssa informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national après consultation N° 07/2021, paru dans les quotidiens nationaux "ALGERIE" en date de : 28/03/2021 en langue Arabe et le Journal CRÉBUS en langue Française en date du 08/03/2021 relatif à la réalisation du projet suivant :

***Fourniture en produits alimentaires des cantines scolaires au cours de l'année Financière 2021**

lot 02- Fourniture en produits alimentaires et du pain pour des cantines scolaires
 lot 03- Fourniture en viandes blanches fraîches et œufs des cantines scolaires

Après l'analyse et l'évaluation des offres par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres il a été attribué provisoirement suivant le tableau ci-dessous :

Intitulé des projets	Entreprise choisie	Montant	Offre technique	Délai d'exécution	Offre technique
lot 02- Fourniture en produits alimentaires et du pain pour des cantines scolaires	UBERBUHAMUR COMMERCIAL ALIMENTAIRE SAKAL - SAKALIA	Montant MIN DA 14.367.159,00 Montant MAX DA 20.177.890,00	11,8178	10 mois	Qualifié techniquement + Offre financière moins chère
lot 03- Fourniture en viandes blanches fraîches et œufs des cantines scolaires	ACH MEDIC PROSTEFIA MARDELBOUCHINE PRODUCTIONS ADMINISTRATIVE HEROUAF MEDA-	Montant MIN DA 522.256,00 Montant MAX DA 19.886.300,00	11,9229	10 mois	Qualifié techniquement + Offre financière moins chère

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures/offres techniques et financières, à se rapprocher de ses services au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par la partie contractante dispose d'un délai de dix (10) jours à partir de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux pour introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente conformément à l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 daté du 20 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

CRÉBUS #610 DU JEUDI 8 AVRIL 2021 - ANEP 2116006451



Votre quotidien chaque jour chez votre buraliste

TURQUIE

32 anciens militaires condamnés à la prison à vie

Trente-deux anciens militaires turcs ont été condamnés à la prison à vie hier après avoir été reconnus coupables d'avoir joué un rôle de premier plan dans le putsch manqué de 2016 contre le président Recep Tayyip Erdogan, qui a été suivi de vastes purges au sein des forces armées.

Ces condamnés font partie des 497 suspects jugés devant un tribunal d'Ankara en lien avec le coup d'Etat avorté et qui ont en majorité servi au cours de leur carrière au sein de la Garde présidentielle. Un avocat de la Présidence turque avait dans un premier temps dit à l'AFP à l'issue de l'audience que 22 ex-militaires avaient été condamnés à la perpétuité. Mais l'agence de presse étatique Anadolu a par la suite annoncé 32 condamnations à la prison à vie au total. Tous ont été reconnus coupables de plusieurs chefs d'inculpation, notamment de tentative de renversement de l'ordre constitutionnel et de tentative de meurtre du chef de l'Etat turc. Le parquet leur a aussi reproché d'avoir effectué un raid contre la Chaîne publique de télévision TRT et d'y avoir forcé les journalistes à diffuser le communiqué des putschistes, ainsi que d'avoir attaqué le quartier général de l'état-major. En outre, 106 autres prévenus ont été condamnés à des peines allant de six à 18 ans de prison, selon la même source. En novembre, 337 personnes, dont des officiers et des pilotes, avaient été condamnés à la prison à vie à l'issue du principal procès en lien avec cette tentative de putsch, menée le 15 juillet 2016. Figuraient notamment parmi elles des pilotes qui ont bombardé plusieurs sites emblématiques de la capitale Ankara, comme le Parlement, et des officiers et des civils ayant dirigé de la base militaire d'Akinci le coup de force.



Par ailleurs, 60 autres prévenus avaient été condamnés à diverses peines de prison et 75 acquittés, à l'issue d'un procès dans lequel ont comparu près de 500 accusés.

PURGES

La tentative de coup d'Etat a officiellement fait 251 morts, hors putschistes, et

plus de 2 000 blessés. Cet événement, qui a traumatisé la Turquie, a donné lieu à des purges d'envergure et conduit le président Erdogan à élargir ses pouvoirs. Les autorités accusent le prédicateur Fethullah Gülen d'avoir ourdi la tentative de putsch. M. Gülen, un ancien allié du chef de l'Etat turc qui réside aux Etats-Unis,

nie, quant à lui, toute implication. Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, Ankara a été le théâtre d'actions particulièrement violentes de la part des putschistes. Des bombes larguées par des F16 ont à trois reprises visé l'Assemblée nationale, ainsi que des routes autour du palais présidentiel et les sièges des forces spéciales et de la police.

Les bombardements ont fait 68 morts et plus de 200 blessés dans la capitale. Neuf civils ont été tués au cours d'une tentative de résistance face aux putschistes à l'entrée de la base d'Akinci. Depuis le coup d'Etat avorté, les autorités traquent sans relâche les partisans de M. Gülen et ont déclenché des purges d'une ampleur sans précédent dans l'histoire moderne de la Turquie. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont été arrêtées et plus de 140 000 limogées ou suspendues de leurs fonctions. Les vagues d'arrestations se poursuivent à ce jour, bien que leur rythme soit devenu moins intense, cinq ans après la tentative de putsch. Pas moins de 290 procès en lien avec ce coup de force se sont déjà achevés et au moins huit autres se poursuivent. Les tribunaux ont à ce jour condamné près de

4 500 personnes, infligeant des peines de prison à vie à près de 3 000 d'entre elles, selon les chiffres officiels.

R. I./AFP

TRANSITION AU MALI

L'ONU appelle à accélérer les réformes

Le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux opérations de paix, Jean-Pierre Lacroix, a appelé mardi les autorités de transition maliennes à accélérer les réformes et à concevoir une approche globale pour améliorer la situation sécuritaire au Mali.

Lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies consacrée à la situation au Mali, M. Lacroix a réitéré devant les membres du Conseil, l'appel du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, aux «parties prenantes concernées pour qu'elles intensifient et renforcent la réponse de la communauté internationale face aux problèmes du terrorisme et de l'extrémisme violent dans la région du Sahel». Quatre Casques bleus de la Mission des Nations unies au Mali (Minusma) ont été tués vendredi dernier dans l'attaque de leur camp à Aguelhok, dans le nord du Mali. «Cette attaque a eu lieu dans un contexte de détérioration de la situation sécuritaire dans le centre et le nord du Mali», a déclaré M. Lacroix, lors de la réunion du Conseil de sécurité. Depuis le début de l'année, les troupes de la Minusma ainsi que les forces de défense et de sécurité maliennes et la population civile ont subi des attaques répétées et d'importantes pertes, tandis que plusieurs régions et agglomérations du pays vivent sous la menace permanente de groupes armés. En janvier, cinq Casques bleus ont été tués dans deux attaques distinctes dans les régions de Tombouctou (Nord-Ouest) et de Tessalit (Nord-Est). En

février, une vingtaine de soldats de maintien de la paix ont été blessés dans l'attaque de leur base près de Douentza dans le centre du pays. «Malgré les améliorations encourageantes de la situation sécuritaire dans certaines zones" de la région, "nous appelons le gouvernement de transition du Mali à concevoir une approche globale pour améliorer la situation en matière de sécurité parallèlement aux efforts de protection des civils et de restauration de l'autorité de l'Etat et des services sociaux de base», a indiqué M. Lacroix. Selon le chef des opérations de paix de l'ONU, «toute amélioration durable de la situation sécuritaire au Mali repose en grande partie sur le succès de la transition politique actuelle». S'il considère que cette transition demeure fragile, le Secrétaire général adjoint a toutefois signalé que des signes encourageants ont été enregistrés dans la mise en œuvre du programme de réformes.

TRAVAILLER DANS UN ESPRIT DE COMPROMIS

Les autorités maliennes ont relancé le fonctionnement des principales institutions de la transition. En février, le gouvernement malien a publié son ordre du jour pour la période à venir et le Parlement de transition a rapidement voté en faveur de son approbation lors de sa première session. Le Secrétaire général adjoint a insisté sur la nécessité d'«accélérer de toute urgence ces réformes tout en garantissant que le plus grand nombre

d'acteurs se joignent au processus». «Dans les semaines et les mois à venir, le succès de la transition dépendra de l'engagement des parties prenantes maliennes à faire en sorte que la transition et les principaux processus de réformes qui la sous-tendent restent inclusifs, transparents et crédibles», a dit le chef des opérations de paix. Concernant la préparation des élections qui doivent être organisées à la fin de la période de transition, les Maliens ne se sont pas encore mis d'accord sur les réformes à mettre en œuvre, notamment sur la question de la gestion des scrutins. «En conséquence, un calendrier électoral officiel n'a pas encore été publié», a indiqué

M. Lacroix. A ce stade, l'ONU encourage les acteurs politiques maliens à «travailler dans un esprit de compromis et à promulguer des réformes visant à créer un environnement propice à des élections pacifiques, inclusives, transparentes et crédibles». «Ces élections représentent le test décisif de la transition actuelle et une étape nécessaire vers le retour du Mali à l'ordre constitutionnel», a souligné le Secrétaire général adjoint. Selon lui, une «plus grande participation des Maliens aux élections, notamment, des femmes et des jeunes, et le renforcement de la crédibilité des élections seront essentiels pour éviter que ce jalon du processus démocratique ne devienne à nouveau le déclencheur d'une nouvelle instabilité politique au Mali».

R. I./Agence

NUCLÉAIRE IRANIEN

Téhéran salue l'ouverture d'un «nouveau chapitre» à Vienne



Le Président iranien, Hassan Rohani, s'est félicité hier de l'ouverture d'un «nouveau chapitre», au lendemain du démarrage de discussions à Vienne entre Téhéran et la communauté internationale pour tenter de sauver l'accord sur le nucléaire iranien. Cet accord, conclu dans la capitale autrichienne en 2015, est moribond depuis que les Etats-Unis en sont sortis unilatéralement sous la présidence de Donald Trump en 2018. En riposte à ce retrait, qui a entraîné une avalanche de sanctions économiques et financières américaines contre la République islamique, Téhéran s'est affranchie de la plupart de ses engagements clés pris à Vienne. Les discussions de Vienne ont pour objet de trouver un moyen de réintégrer les Etats-Unis à l'accord et de ramener Téhéran à la stricte application du texte. Téhéran refusant toute rencontre directe avec Washington, ces pourparlers ont lieu d'un côté entre les Etats encore parties à l'accord (l'Iran et les pays du 4+1: Chine, France, Grande-Bretagne, Russie et Allemagne, ainsi que l'UE, garante de l'accord) et de l'autre entre Européens et Américains. «Un nouveau chapitre vient tout juste de s'ouvrir hier», a déclaré M. Rohani lors d'un discours en Conseil des ministres. «Si (Washington) fait preuve de sérieux et d'honnêteté -- c'est tout ce que nous demandons (...) je pense que nous pourrions négocier en peu de temps, si nécessaire, avec le 4+1», a ajouté le président iranien, pour qui «les Etats-Unis peuvent s'acquitter (de leurs obligations) sans négociations». Côté Iran, UE et P4+1, deux groupes d'experts -- l'un sur les sanctions, l'autre sur le programme nucléaire -- ont commencé à travailler mardi afin de définir une feuille de route. Le processus peut durer «15 jours, un mois, on ne sait pas», selon un diplomate européen interrogé par l'AFP. Mardi soir, Iran et Etats-Unis ont jugé chacun de son côté que les discussions de la première journée avaient été «fructueuses».

LES ALLERGIES

Vue d'ensemble

L'allergie, aussi appelée hypersensibilité, est une réaction anormale du système immunitaire contre des éléments étrangers à l'organisme (allergènes), mais inoffensifs. Elle peut se manifester dans différentes régions du corps : sur la peau, aux yeux, dans le système digestif ou encore dans les voies respiratoires.

Les types de symptômes et leur intensité vont varier selon l'endroit où l'allergie se déclare, et en fonction de plusieurs autres facteurs, propres à chaque personne. Ils peuvent être très discrets, comme l'apparition de rougeurs sur la peau, ou potentiellement mortels, comme le choc anaphylactique.

LES PRINCIPAUX TYPES DE MANIFESTATIONS ALLERGIQUES SONT :

- les allergies alimentaires ;
- l'asthme, du moins sous l'une de ses formes, l'asthme allergique ;
- l'eczéma atopique ;
- la rhinite allergique ;
- certaines formes d'urticaire ;
- l'anaphylaxie.

Les personnes allergiques le sont rarement à un seul allergène. La réaction allergique peut se manifester de plusieurs façons chez une même personne ; il a été montré que la rhinite allergique est un facteur de risque pour le développement de l'asthme. Par conséquent, il arrive qu'un traitement de désensibilisation aux pollens pour traiter le rhume des foins prévienne les crises d'asthme causées par l'exposition à ces pollens.

LA RÉACTION ALLERGIQUE

Dans la plupart des cas, la réaction allergique nécessite 2 contacts avec l'allergène.

- La sensibilisation. La première fois que l'allergène pénètre dans le corps, par la peau ou par les muqueuses (yeux, voies respiratoires ou digestives), le système immunitaire identifie l'élément étranger comme étant dangereux. Il se met à fabriquer des anticorps spécifiques contre lui.

- La réaction allergique. Lorsque l'allergène pénètre une deuxième fois dans l'organisme, le système immunitaire est prêt à réagir. Les anticorps cherchent à éliminer l'allergène en déclenchant un ensemble de réactions de défense.

CAUSES

Pour qu'il y ait une allergie, 2 conditions sont essentielles : l'organisme doit être sensible à une substance, appelée allergène, et cette substance doit se trouver dans l'environnement de la personne.

Les allergènes les plus fréquents sont :

- parmi les allergènes aériens : le pollen, les déjections des acariens et les squames des animaux domestiques ;

- parmi les allergènes alimentaires : les arachides, le lait de vache, les oeufs, le blé, le soja (soya), les noix, le sésame, les poissons, les crustacés et les sulfites (un agent de conservation) ;

- autres allergènes : des médicaments, le latex, le venin d'insectes (abeilles, guêpes, bourdons, frelons).

ALLERGIQUE AUX POILS D'ANIMAUX ?

On n'est pas allergique aux poils, mais aux squames ou à la salive des animaux, pas plus qu'on ne l'est aux plumes d'oreiller et de



couettes, mais plutôt aux déjections des acariens qui s'y cachent.

On en sait encore peu sur l'origine des allergies. Les experts s'entendent pour dire qu'elles sont causées par une variété de facteurs. Bien qu'il y ait plusieurs cas d'allergies familiales, la majorité des enfants atteints d'allergies proviennent de familles sans antécédent d'allergies⁴. Par conséquent, bien qu'il existe une prédisposition génétique, d'autres facteurs sont impliqués, parmi lesquels : la fumée du tabac, le mode de vie occidental et l'environnement, notamment la pollution de l'air. Le stress peut faire apparaître des symptômes d'allergies, mais il n'en serait pas directement responsable.

DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTES

Les allergies sont beaucoup plus fréquentes de nos jours qu'elles ne l'étaient il y a 30 ans. Dans le monde, la prévalence des maladies allergiques a doublé au cours des 15 à 20 dernières années. De 40 % à 50 % de la population des pays industrialisés est affectée par une forme d'allergie⁵.

- Au Québec, d'après un rapport produit par l'Institut national de santé publique du Québec, tous les types d'allergies ont connu une hausse importante de 1987 à 19986. La prévalence de la rhinite allergique est passée de 6 % à 9,4 %, l'asthme, de 2,3 % à 5 % et les autres allergies de 6,5 % à 10,3 %.

Peut-on prévenir?

Pour le moment, la seule mesure préventive reconnue consiste à éviter le tabagisme et la fumée secondaire.

La fumée de tabac créerait un terrain propice à diverses formes d'allergies. Autrement, on ne connaît pas d'autres mesures qui permettent de s'en prémunir : il n'existe pas de consensus médical à cet égard.

HYPOTHÈSES DE PRÉVENTION

Allaitement maternel exclusif. Pratiqué durant les 3 à 4 premiers mois de vie, voire les 6 premiers mois, il réduirait le risque d'allergies durant la petite enfance. Cependant, d'après les auteurs d'une synthèse d'études, il n'est pas certain que l'effet préventif soit maintenu à long terme. L'effet bénéfique du lait maternel pourrait être attribuable à son action sur la paroi intestinale du nourrisson.

Retarder l'introduction des aliments solides. L'âge recommandé pour introduire les aliments solides (par exemple, les céréales) chez les bébés est d'environ 6

- Alors qu'au début du XX^{ème} siècle, la rhinite allergique touchait environ 1 % de la population de l'Europe occidentale, de nos jours, la proportion de gens atteints est de 15 % à 20 %². Dans certains pays européens, près de 1 enfant sur 4 âgé de 7 ans ou moins est atteint d'eczéma atopique. Par ailleurs, plus de 10 % des enfants de 13 ans et 14 ans souffrent d'asthme.

LES SYMPTÔMES DES ALLERGIES

- Les allergies alimentaires : des plaques rouges et blanches sur la peau, des démangeaisons, l'enflure des yeux, de la langue et du visage.

En cas d'allergie plus grave, une réaction anaphylactique peut se produire.

Note. Les symptômes apparaissent généralement dans les 30 minutes suivant la consommation de l'aliment.

- L'asthme : une respiration sifflante, une sensation de serrement thoracique, de la difficulté à inspirer, et une toux sèche. Ces symptômes surviennent de manière épisodique.

- L'eczéma atopique : des plaques rouges avec des croûtes de peaux sèches et des squames, à des endroits précis du corps, des démangeaisons.

- La rhinite allergique : en présence de l'allergène, le nez qui pique et qui coule, des démangeaisons et des rougeurs aux yeux et une tension dans les sinus.

LES FACTEURS DE RISQUES D'ALLERGIES

- Le tabagisme de la mère durant la grossesse et l'exposition à la fumée secondaire durant la petite enfance rendent les enfants plus à risque d'asthme.
- La pollution de l'air est à la fois un facteur de risque et un facteur aggravant. Il provoque des exacerbations aiguës d'asthme et aggrave la rhinite allergique⁸. Aussi, les changements climatiques auraient notamment pour effet d'augmenter la production de pollen par les plantes, dans certaines régions du monde¹⁴.
- D'après l'hypothèse hygiéniste, le fait que les enfants contractent moins d'infections virales en très bas âge contribuerait aux allergies.
- Le délaissement de l'allaitement. Le lait maternel modifie la composition de la flore intestinale du nourrisson en enrichissant de bifidobactéries qui réduiraient le risque d'allergie. Combiné à une exposition à des bactéries et à des virus, l'allaitement contribuerait à une bonne maturation du système immunitaire. D'autre part, les protéines contenues dans le lait maternel seraient moins irritantes pour l'intestin du bébé et elles rendraient l'intestin moins sensible aux molécules allergisantes.
- Trop peu de fruits et légumes et trop d'oméga-6. Les antioxydants alimentaires et un bon rapport oméga-3/oméga-6 pourraient être particulièrement importants durant la grossesse et au cours de la jeune enfance.

- L'urticaire : une éruption passagère de papules rosées ou blanchâtres, avec des démangeaisons et une sensation de brûlure.

- Les allergies au venin d'insectes : des éruptions cutanées rouges, de la douleur et de l'enflure à l'endroit où se trouve la piqûre, rapidement après avoir été piqué. En cas d'allergie plus grave, une réaction anaphylactique peut se produire.

- La réaction anaphylactique : un serrement de la gorge, une difficulté à respirer, un pouls rapide, une pâleur, des nausées, des vomissements ou de la diarrhée. En cas de choc anaphylactique, s'ajoute une chute de pression pouvant entraîner une perte de conscience. Le choc anaphylactique peut être mortel.

LES PERSONNES À RISQUE D'ALLERGIES

- Les enfants dont au moins un parent, un frère ou une sœur souffre d'allergies.
- Les enfants atteints d'eczéma et de rhinite allergique à un jeune âge sont plus à risque d'asthme.

La prévention des allergies

mois. On considère qu'avant cet âge, le système immunitaire est encore immature, ce qui augmente le risque de souffrir d'allergies.

Retarder l'introduction des aliments très allergènes. Les aliments allergènes (arachides, oeufs, crustacés, etc.) pourraient également être donnés avec prudence ou évités tout en s'assurant de ne pas provoquer de carences alimentaires chez l'enfant. Il est important pour cela de suivre les conseils d'un médecin ou d'un diététiste

Diète hypoallergène durant la grossesse. Destinée aux mères, cette diète nécessite d'éviter les principaux aliments allergènes, comme le lait de vache, les oeufs et les noix, afin d'éviter d'exposer le fœtus et le nourrisson. Une méta-analyse du groupe Cochrane a conclu que la diète hypoallergène durant la grossesse (chez les femmes à haut risque) n'est pas efficace pour réduire le risque d'eczéma atopique, et peut même entraîner des problèmes de malnutrition chez la mère et le fœtus. Cette conclusion est appuyée par d'autres

synthèses d'études.

Par contre, il s'agirait d'une mesure efficace et plus sécuritaire lorsqu'elle est adoptée uniquement durant l'allaitement²³. Le suivi d'une diète hypoallergène durant l'allaitement requiert une supervision par un professionnel de la santé.

MESURES POUR PRÉVENIR LES RÉCIDIVES.

- Laver régulièrement la literie en cas d'allergie aux acariens.
- Aérer fréquemment les pièces en ouvrant les fenêtres, sauf peut-être en cas d'allergies saisonnières à des pollens.
- Maintenir une humidité faible dans les pièces propices au développement des moisissures (salle de bain).
- Ne pas adopter d'animaux familiers connus pour causer des allergies : chat, oiseaux, etc.
- Ne pas adopter d'animaux familiers connus pour causer des allergies : chat, oiseaux, etc. Donner en adoption les animaux déjà présents.

FORUM DE L'ÉCONOMIE CULTURELLE

Portes ouvertes aux porteurs de projets

La culture aussi a ses adeptes parmi les porteurs de projets et autres investisseurs désireux de contribuer à la promotion du registre culturel, en partenariat, bien sûr, avec les pouvoirs publics entièrement disponibles pour leur prêter aide et assistance. Dans le cadre d'un cahier des charges...

Trois jours durant des spécialistes de différents registres liés à l'économie culturelle ont partagé leur savoir et leur expertise avec des investisseurs, des hommes de culture et des créateurs en général. En fait il s'agissait à travers ce même forum de réunir autour de la même table tous les porteurs de projets soucieux de donner à leur imaginaire un contenu concret.

Autrement dit dénicher tous ces oiseaux si rares par le passé qui adhèrent à cette démarche gouvernementale tendant à stimuler la création et la créativité par un appel de fonds détenus par des industriels qui ont souvent l'argent mais pas obligatoirement les idées. Raison de plus pour rapprocher les artistes notamment sensés être des créateurs par excellence mais qui pour la majorité hélas n'ont pas les moyens de leurs ambitions. Et on ne sait trop la précarité dans laquelle baigne le monde artistique en général jusque-là vivotant quasiment au jour le jour sauf pour quelques rares privilégiés à l'entrisme avéré.

SÉPARER LE BON GRAIN DE L'IVRAIE

Qui ne sont pas souvent les meilleurs soit dit en passant...Mais sans doute la situation ira-elle en se décantant inéluctablement pour qu'au final on puisse séparer le bon grain de l'ivraie. Autrement dit éliminer tous les faux artistes et ne privilégier, a contrario, que ceux parmi eux qui ont réellement le sens de l'essentiel en ce qu'ils savent ce qu'ils veulent et avec quels moyens y parvenir. Coté pouvoirs publics les choses paraissent on ne peut plus claires : tu es porteur de projet ? Ok nous sommes là pour t'accompagner jusqu'à sa finalisation. Mais a contrario il y a un cahier des charges à respecter scrupuleusement d'un côté comme de l'autre. Et une fois les règles bien définies et suffisamment



explicités dans leur énoncé, formulation et contenu, chaque partie saura à quoi s'en tenir et mettra tout en œuvre pour mener à bon port ses obligations respectives.

Opportunité idéale pour mieux savoir qui fait quoi et quel est le retour d'investissement. Parce que par le passé on a trop fermé les yeux sur moult dépassements dont les fameux deniers de l'état affectés parfois comme on distribue des prébendes, à de pseudos créateurs qui n'ont de créateurs que le nom et encore...Désormais et avec ce nouveau cadre juridique qui s'annonce et qui répond davantage qui plus est à la nouvelle conjoncture économique et culturelle, tout en encourageant au mieux tous les créateurs réputés porteurs (microentreprises, startup, workshop, etc...) et donc générateurs de plus value et autres subsides autant pour le bénéficiaire lui-même que les autres partenaires. En réalité il agit là d'un processus intégré, d'un kit complet mais dans chaque maillon

peut être placé sous la diligence d'un responsable éclairé. Car aujourd'hui la compétitivité exclut, de facto, tout bricolage et ou moindre défaut dans la confection d'un quelconque projet.

IL Y A UNE BELLE CARTE À JOUER

Quoiqu'il en soit ce dispositif inédit autant de par sa conception que sa finalité portera certainement à terme ses fruits s'il est entouré de toute la sollicitude attendue et au prorata de l'adhésion et de l'engouement des masses juvéniles auxquelles il est en priorité pour ne pas dire en exclusivité destiné. Dans le cadre, partant, de la politique nationale de création d'emplois multisectoriels ambitionnant à défaut de siphonner le chômage endémique, d'en limiter grandement l'impact négatif enregistré jusque-là. Et s'il est encore prématuré de parler de bilan, reconnaissons tout de même que les jeunes ont pleinement conscience qu'il y a une belle carte à jouer et que

tous les atouts sont quasiment entre leurs mains. A eux donc de tirer le maximum d'opportunités et de se montrer à hauteur de tout ce dispositif fait pour eux et qui traduit tout l'intérêt des pouvoirs publics à leur préoccupation immédiate. Preuve en est tous ces séminaires, rencontres, colloques et autres forums déclinés autant sur le format classique (les médias notamment) que le virtuel qui devient de plus en plus un outil de communication classique si on ose dire.

UNE OBLIGATION DE TRANSPARENCE...

Mais tout cet édifice préconisé ne saurait résister à l'épreuve du temps et à l'imbécilité de certains hommes peu scrupuleux de légalité et n'investissant, au fond, que s'ils ont toutes les clés en mains. D'où l'obligation de transparence totale qui pèse sur les pouvoirs publics afin que chaque partie contractante connaisse avec toute la concision et la rigueur voulues les tenants et aboutissants de ce partenariat de parité. Et, ce, bien qu'on puisse partir du principe qu'avant d'investir et en vertu du fameux principe de précaution, chaque investisseur s'instruit librement auprès de qui de droit de la lisibilité des projets envisagés. Pour conclure ce modeste aperçu, il va de soi qu'à part les domaines dits de souveraineté tous les autres secteurs sont à « prendre » sous des formes et procédures juridiques assouplies pour s'inscrire dans la nécessaire célérité à même d'encourager et susciter d'autres vocations à l'état latent sinon jusqu'ici par trop découragées par un véritable maquis procédurier. Mais maintenant que la voie est libre et les fameux goulets d'étranglement déblayés, on devrait assister, dans les meilleurs délais s'entend, à un véritable rush des investisseurs appâtés par toutes ces facilitations qui leur ouvrent de radieuses perspectives.

Amar Zentar

CADRE PROPICE À L'INVESTISSEMENT CULTUREL

Recommandations

Les participants au Forum de l'économie culturelle, dont les travaux ont pris fin lundi soir à Alger, ont recommandé l'accompagnement et le soutien des artistes et porteurs de projets à travers la mise en place de mécanismes de soutien, de commercialisation de la production culturelle et la création d'un environnement adéquat à même d'encourager l'investissement dans les domaines de la culture et des Arts et l'industrie culturelle. Ils ont appelé les porteurs de projets, les opérateurs économiques et les détenteurs de fonds à tirer profit des avantages prévus par les lois de finances en matière d'investissement, accordés par les différents dispositifs de soutien, à l'instar de l'Agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) en matière de foncier, dans le cadre de la concession ou des avantages fiscaux et douaniers. Les recommandations du Forum de l'économie culturelle ont

porté également sur l'encouragement des banques à accompagner les projets proposés par les startups et les microentreprises dans le domaine culturel et artistique et leur financement par des crédits bancaires, sur la base des taux définis par les textes de loi. La révision des mécanismes de soutien à la production culturelle et à la commercialisation à travers la mise en place d'avantages fiscaux et douaniers à même de faciliter la commercialisation du produit culturel algérien à l'étranger, a également été préconisée.

Concernant la formation, les participants ont recommandé la promotion des programmes pédagogiques au niveau des établissements de formation relevant du secteur de la Culture, avec le recours, dans le cadre des conventions mixtes, à des experts étrangers et spécialistes dans le domaine culturel et artistique. Ils ont plaidé, dans ce même

contexte, pour l'ouverture de spécialités dans les métiers de la production cinématographique, du théâtre, du patrimoine et des Arts plastiques et pour le lancement de sessions et d'ateliers de formation continue et spécialisée dans les métiers de production culturelle.

Les participants ont mis en avant également la nécessité d'accélérer la mise en place du réseau de distribution du produit culturel à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que des plateformes numériques pour la promotion du e-paiement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en vue de renforcer les transactions commerciales à caractère culturel, outre l'encouragement de la création de plateformes électroniques en vue de commercialiser le produit culturel. En matière d'édition et de distribution du livre, le Forum a recommandé une exonération fiscale sur le papier destiné à l'industrie du livre, avec la

prise de mesures à même de contribuer à la création d'un véritable marché concurrentiel du livre en Algérie, en sus de l'encouragement de la création d'établissements publics et privés chargés de la distribution du livre dans le pays et à l'étranger. Les participants ont appelé, par ailleurs, au regroupement sous forme de syndicats ou d'associations à même de contribuer à la consolidation de la coopération et de la communication institutionnelle en matière d'investissement culturel et l'association des acteurs de la Culture à l'élaboration des politiques culturelles.

Organisé par le ministère de la Culture et des Arts en collaboration avec le CNESE au CIC AbdeltifRahal, le Forum de l'économie culturelle a pris fin après trois jours d'interventions et de workshops animés par des porteurs de projets culturels, des artistes et des partenaires économiques et financiers.

LIGUE DES CHAMPIONS D'AFRIQUE :
MAMELODI SUNDOWNS-CRB, DEMAIN (14H)

Le Chabab pour la revanche et la qualif

La victoire est impérative pour les champions d'Algérie sortants pour poursuivre leur aventure africaine.

L'heure de vérité est arrivée pour le CR Belouizdad qui sera fixé ce vendredi après-midi sur son sort en Ligue des champions d'Afrique. Le CRB va en découdre, à Pretoria, avec l'invincible leader du Groupe 9, Mamelodi Sundowns, premier qualifié aux quarts de finale. Un match placé sous le signe de la revanche pour les Belouizdadiens, humiliés (5-1), à l'aller, en Tanzanie, par les Brésiliens d'Afrique du sud. Une petite victoire suffira tout de même au bonheur du maestro Amir Sayoud, car elle est synonyme de qualification pour les quarts de finale. Toujours sans entraîneurs, les gars de Laâquiba que dirige provisoirement Karim Bekhti après le départ de Dumas et de Raho, sont maîtres de leur destin, après avoir battu et éliminé le TPM. En cas de succès, ils accompagneront les Sud-africains au prochain tour, sans se soucier du résultat des Soudanais d'Al-Hilal en RDC face au TPM. Mais, leur mission ne sera pas une sinécure face aux troupes du nouveau patron de la CAF, Patrice Motsepe, avides de terminer cette phase des poules en beauté. L'absence des deux expérimentés latéraux, Belkhit et Nessakh, peut leur compliquer la tâche sur le plan défensif.



SAÂD, 3E LIBÉRÉ

Par ailleurs, et après Fouad Ghanem et Maecky Ngombo, la direction du CR Belouizdad a libéré un troisième joueur, en l'occurrence le défenseur central, Anès Saâd. Engagé l'été dernier, en provenance de l'USM Bel-Abbès, Saâd n'a fait aucune apparition sous les couleurs du Chabab, en raison de ses blessures et absences à répétition aux entraînements, sans l'avis du staff technique. Côté recrutement, seul le buteur de la JSM Skikda, Kheïreddine Merzougui, a rejoint, pour le moment, la formation belouizdadie, à quelques jours de la clôture du mercato hivernal (11 avril). Côté arbitrage, il est à noter que la CAF a opté pour un arbitrage multinational pour ces retrouvailles entre Mamelodi Sundowns et le CRB, avec le Botswanais Joshua Bondoqui, au sifflet, Souru Phatsoane du Lesotho et Arsenio Chadreque Maringule du Mozambique comme assistants.

L. B.

Programme de la 6e et dernière journée

Vendredi 9 avril :

Groupe A :

Al-Ahly (Egypte) - Simba SC (Tanzanie) à 18h00

AS Vita Club (RD Congo) - Al-Merreikh (Soudan) à 20h00

Groupe B :

Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud) - CR Belouizdad (Algérie) à 14h00

TP Mazembe (RD Congo) - Al-Hilal (Soudan) à 14h00

Samedi 10 avril :

Groupe C :

Horoya AC (Guinée) - Kaizer Chiefs (Afrique du Sud) à 20h00

WA Casablanca (Maroc) -

Petro Atlético (Angola) à 20h00

Groupe D :

ES Tunis (Tunisie) - MC Alger (Algérie) à 17h00

Zamalek (Egypte) - Teungueth FC (Sénégal) à 17h00

LIGUE 1

La JSS rejoint l'ESS en tête

La JS Saoura a annoncé ce mardi avoir récupéré les trois points défalqués, dans l'affaire de son match perdu sur tapis vert en déplacement face au Paradou AC (victoire sur terrain 2-1), dans le cadre de la 18e journée du championnat de Ligue 1 de football. Selon la décision de la commission fédérale de recours, dont une copie a été publiée par la JSS, le club du Sud "perd le match sans attribuer les points au PAC". La commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP), réunie le 18 mars dernier, a décidé d'octroyer le gain du match au PAC sur tapis vert (3-0), avec une défalcation de trois points par pénalité à la JSS pour avoir incorporé le joueur Oussama Meddahi alors qu'il était sous le coup d'une suspension. La commission fédérale de recours a confirmé la suspension de Meddahi pour quatre matchs ferme, en sus de la sanction initiale : un match ferme. Par ailleurs, la sanction infligée initialement au secrétaire général de la JS Saoura, Zine Hamadi, a été revue à la hausse, passant de un à deux mois de suspension ferme. Le club devra aussi s'acquitter d'une amende de 100.000 dinars. A l'issue de cette décision, la JSS se hisse en tête du classement avec 36 points en compagnie de l'ES Sétif, alors que le PAC est relégué à la 9e place avec 27 points.

FRANCE

Le RC Lens veut Boulaya

Après l'O Marseille, un autre club de la Ligue 1 française, le RC Lens en l'occurrence, veut s'attacher les services de l'international algérien du FC Metz, Farid Boulaya, l'une des grosses révélations et satisfactions de la saison. D'après France Bleu, Boulaya figure parmi les principales cibles des Sang et Or pour le prochain mercato estival. Auteur déjà 5 buts et 5 passes décisives en 27 matches disputés avec le FC Metz cette saison, le milieu offensif des Verts, qui a débloqué son compteur en sélection lors du dernier match contre le Botswana, aura sans doute d'autres prétendants à la fin de la saison. Il est sous contrat avec le club lorrain jusqu'en 2022 et il sera cédé au plus offrant. La direction du FC Metz se frotte déjà les mains. Arrivé en Lorraine contre 800 000 € à l'été 2018, Boulaya a vu sa cote augmenter et son prix varie entre 5 et 7 M€ et il risque d'augmenter s'il continue à briller tant en club qu'en sélection.

L. B.

LIGUE DES CHAMPIONS D'EUROPE Mahrez améliore ses stats



Borussia a égalisé par Reus (85'), mais le jeune Foden a redonné l'avantage aux Skyblues à la toute dernière minute du temps réglementaire (90'). Mahrez a profité de ce match pour améliorer ses statistiques dans cette prestigieuse compétition. Le capitaine des Verts est actuellement le 3e meilleur passeur décisif (10 offrandes) de la Ligue des Champions, depuis la saison 2018-2019. Seules les deux vedettes du PSG, Kylian Mbappé (13) et Angel Di María (11) ont fait mieux. D'autre part, Mahrez devient le deuxième joueur algérien à atteindre le cap des 30 matches en C1 européenne, après Yacine Brahimi (36). Après avoir échoué trois années de suite en quarts de finale, les Citizens espèrent vaincre le signe indien le 14 avril prochain. Guardiola est satisfait du résultat. «Du soulagement ? Oui, il vaut mieux une victoire qu'un nul. Mais même à 1-1, on aurait encore eu 90 minutes pour y arriver. C'est un bon résultat et on aura une autre chance dans une semaine. On ira là-bas pour marquer, pour essayer de gagner et maintenant on va devoir analyser ce qu'on a fait », a déclaré Guardiola. Le match retour s'annonce chaud bouillant !

L. B.

COUPE DE LA LIGUE

Coup d'envoi le 20 avril

La Coupe de la Ligue que la FAF et la LFP ont décidé de relancer cette saison à la place de la Coupe d'Algérie, sera entamée le 20 avril prochain et le tirage sera effectué samedi (10 avril) à l'Hôtel l'Olympic à Dely Brahim, à partir de 11h. « La ligue de football professionnel informe les clubs professionnels de la ligue Une que la date de la reprise de la compétition est programmée pour le mardi 20 avril 2021. En effet, La reprise sera entamée par la Coupe de la Ligue tel qu'il a été décidé par le Bureau Fédéral à l'issue de sa réunion du Mardi 26 Janvier 2021 », a-t-on indiqué dans le communiqué publié sur le site officiel de la LFP. Les quatre clubs engagés dans les deux compétitions africaines, le CR Belouizdad, le MC Alger, l'ES Sétif et la JS Kabylie, sont exemptés du tour préliminaire de cette Coupe de la Ligue.

L. B.

FAF

Amar Bahloul et Benaoumer Berrahal premiers candidats

Amar Bahloul et Benaoumer Berrahal sont les premiers candidats à la présidence de la FAF dont l'AG électorale se tiendra le 15 avril prochain. Amar Bahloul est membre du Bureau Fédéral sortant et bras droit de Khireddine Zetchi. Quant à Berrahal, sénateur et ancien président du GC Mascara, il a présidé la FAF durant un mois en été 1999. Le dernier délai pour le dépôt des candidatures est fixé au 9 avril à minuit.

L. B.

LIGUE 2 (11^e JOURNÉE)

Plusieurs chocs et derbies à l'affiche

Plusieurs matchs intéressants sont inscrits au programme de la onzième journée de la Ligue 2, prévue ce jeudi, avec en tête d'affiche le choc entre les co-leaders, le HB Chelghoum Laid et l'US Chaouia, dans le groupe Est, marqué par un autre duel pour le maintien, entre le MSP Batna (avant-dernier) et l'AS Khroub (dernier). C'est cependant ce gros choc HBCL-USC qui devrait le plus captiver l'attention, car mettant aux prises deux adversaires qui se portent bien cette saison. Le HBCL et l'USC caracolent actuellement en tête du classement du groupe Est avec 21 points chacun d'entre eux, faisant que ce duel direct pourrait les départager à l'issue de cette 11e journée. Le choc MSP Batna - AS Khroub lui aussi ne devrait pas manquer de piquant, car même si l'objectif n'est pas le même que pour le HBCL et l'USC, les deux antagonistes devraient produire des étincelles dans ce duel direct pour le maintien, car il y va de leur survie en Ligue 2. Dans le groupe Centre, ce sont essentiellement les derbies RC Arbaâ-USM Blida et RC Kouba-ES Ben Aknoun qui devraient le plus captiver l'attention, car mettant aux prises des adversaires opposés par une grande rivalité, et pas uniquement sur le plan sportif. De son côté, le nouveau leader de ce groupe Centre, le WA Boufarik, qui reste sur un nul à domicile (1-1) contre cette même équipe koubéenne, est appelé à se déplacer dans le Sud, pour y défier le CR Béné-Thour (avant-dernier), alors que le MO Béjaïa, ex aequo avec le RC Arbaâ à la deuxième place avec 18 points, devra se rendre chez l'Amel Boussaâda (9e/10 pts). Enfin, dans le groupe Ouest, le leader MCB Oued Sly devra se rendre chez le CR Témouchent (3e), dans un autre gros choc qui se présente comme le match à suivre dans cette région du pays. Le déplacement du dauphin ASM Oran à El Khemis devrait également valoir le détour, car la formation de "Medina J'dida" y sera appelée à défier le SKAF local, actuel 3e au classement général, à égalité de points avec le CRT.

LIVERPOOL Klopp accuse l'arbitre

Défait mardi soir avec Liverpool face au Real Madrid, Jürgen Klopp a laissé libre cours à sa frustration en accusant l'arbitre Felix Brych.

Plus que la défaite concédée ce mardi par ces Reds face au Real Madrid (3-1), dans le cadre des quarts de finale aller de la Ligue des champions, Jürgen Klopp est apparu particulièrement énervé devant la presse au sujet de l'arbitrage de Monsieur Brych. Selon l'entraîneur allemand, son compatriote aurait presque sciemment oublié de siffler une faute sur Sadio Mané, avant que Marco Asensio n'aille inscrire le deuxième but madrilène. Face aux journalistes, Jürgen Klopp s'est montré particulièrement véhément et incisif : « La situation avec Sadio (Mané), je ne comprends pas exactement ce que l'arbitre a fait ce soir.

Cela ressemblait à quelque chose de personnel. D'ailleurs je le lui ai dit après la rencontre parce que je pense qu'il a fait preuve d'injustice avec Sadio. » En revanche, le coach de Liverpool n'a pas voulu se cacher derrière ce fait de jeu : « Ce n'est pas l'arbitre qui nous fait perdre le match. Mais il est important d'avoir un bon arbitre. » De nombreux observateurs n'ont également pas compris la décision de Félix Brych de laisser la rencontre se



poursuivre alors que le contact de Lucas Vazquez (alors dernier défenseur) sur Sadio Mané semblait assez net. Klopp a aussi du mal à digérer la prestation de ses hommes durant le premier acte. « Ce match est un miroir de notre saison. On a rarement aussi mal joué qu'en première période. (...) Offensivement, notre pressing haut était bon, mais on a perdu la balle trop vite.

Le football est un sport d'erreurs, mais il faut perdre le ballon dans les bonnes zones et ce n'est pas ce qu'on a fait. Ils ont récupéré le ballon dans des endroits qui leur offraient de belles occasions.

Après, on prend ce premier but qui nous fait mal, et on fait une erreur derrière... C'est le football, a regretté l'Allemand au micro de RMC Sport. Ils sont très bons, mais on leur a rendu les choses faciles. Je les respecte, mais nous devons leur poser plus de problèmes.

Nous ne pouvons pas nous contenter de petites passes. Si on veut gagner contre le Real, il faut mieux jouer que ça. » Le but inscrit à l'extérieur laisse un petit espoir aux Reds pour la manche retour, programmée mercredi prochain, à condition de montrer un visage radicalement différent...

REAL MADRID Zidane évoque la Juventus

Le Real Madrid a offert une prestation de choix ce mardi, alors qu'il recevait Liverpool dans le cadre des quarts de finale aller de la Ligue des champions. Vainqueur des Reds avec son équipe (3-1), Zinedine Zidane était ravi de la performance des siens, même s'il a tenu à raison garder afin de rester concentré sur le match retour prévu le 14 avril prochain. L'entraîneur tricolore a cependant presque fait plus parler après la rencontre, au moment d'évoquer la Juventus. Au micro de Sky Italia, le champion du monde 1998 a répondu à une question concernant un possible avenir sur le banc de l'équipe transalpine. Et Zinedine Zidane n'a pas fermé la porte à une arrivée. Loin de là : « L'Italie est toujours dans mon cœur et la Juventus a toujours été importante pour moi. Y revenir ? Je ne sais pas (rires). Pour le moment je suis au Real Madrid. Mais nous verrons... » Une ouverture en grand vers une possible expérience sur le banc de Vieille Dame, dans un futur non défini, mais qui a mis en émoi les supporters du club turinois, et bien évidemment bon nombre de médias italiens. Pour le moment, « Zizou » demeure le tacticien en chef du Real Madrid, et a encore de nombreux objectifs à remplir cette saison, lui dont l'équipe est encore en course pour le titre en Liga et en Ligue des champions.

UN DOUBLÉ HISTORIQUE POUR VINICIUS JR

Souvent décrié pour ses performances en dents de scie depuis qu'il a rejoint le Real Madrid, Vinicius Jr. a offert une belle réponse à ses détracteurs en signant ce mardi une performance de choix. Face à Liverpool en quart de finale aller de la Ligue des champions (3-1), le Brésilien a inscrit deux buts et est entré dans les



anales du club merengue. En signant ce doublé décisif, Vinicius Jr. est devenu le plus jeune joueur de l'histoire du Real Madrid à inscrire deux buts lors d'une rencontre de phase à élimination directe de C1. A 20 ans et 268 jours, le Madrilène n'est devancé que par Kylian Mbappé, qui n'avait que 18 ans lorsqu'il a inscrit un doublé contre le Borussia Dortmund en 2017. Victorieux chez lui face aux Reds, le Real Madrid a quant à lui profité à plein de la performance de son joueur et se retrouve en ballottage très favorable

avant le match retour qui se déroulera le mercredi 14 avril prochain. Vinicius Jr. aura peut-être l'occasion de confirmer une fois de plus son talent en devenant.

ASENSIO, L'HOMME DES GRANDS RENDEZ-VOUS

La tête dans le seau durant de nombreux mois et victime d'une grave blessure à un genou, Marco Asensio (25 ans, 8 matchs et 2 buts en LdC cette saison) revient petit à petit à son meilleur niveau. Buteur contre Liverpool (3-1), mardi, lors du quart de finale aller de la Ligue des Champions, le milieu offensif du Real Madrid a confirmé qu'il restait un joueur de grands rendez-vous. En effet, l'international espagnol a inscrit la 8e réalisation de sa carrière dans la plus prestigieuse des compétitions européennes. C'est aussi et surtout son 7e but marqué au-delà de la phase de poules. Avec un but en groupes (Legia Varsovie), trois buts en 8es (Ajax et Atalanta), deux buts en quarts (Bayern et Liverpool), un but en demies (Bayern) et un but en finale (Juventus), Asensio ne s'écroule pas face à la pression. Et si les attaquants madrilènes, Vinicius en tête, sont pour beaucoup dans la victoire des champions d'Espagne (3-1), les milieux de terrain merengue ont également été très en vue. Interrogé à l'issue de la rencontre, Zinedine Zidane n'a d'ailleurs pas manqué de souligner la performance du trident Modric-Casemiro-Kroos. « Dans ce trio, il y a beaucoup d'expérience, dans les matchs importants, ils arrivent tous les trois à gérer. Ça se voit, ce n'est pas pour rien si on dit qu'il s'agit de l'un des meilleurs trios dans l'entrejeu du monde. Les trois ont toujours l'envie de progresser et de faire mieux », a-t-il ainsi lancé au micro de RMC Sport.

FC BARCELONE

Un nouveau plan pour Neymar

On croyait la piste abandonnée mais il n'en est rien. Le FC Barcelone a toujours comme ambition de récupérer son ancienne star Neymar. Les Blaugrana seraient disposés à accueillir de nouveau l'international auriverde dans leur effectif, mais à une condition ; il faudrait que ce dernier débarque libre à Nou Camp. Vu les difficultés financières relatives à la crise sanitaire, il est hors de question pour les Barcelonais de se ruiner et mettre sur la table une centaine de millions d'euros (ou plus). Ainsi, ils espèrent que leur ancien protégé arrive au terme de son engagement avec le PSG pour ensuite lui proposer un bail. Ce scénario, s'il venait à se concrétiser, ne pourra avoir lieu qu'en 2022. Ce n'est qu'à ce moment que le contrat de « Ney » avec Paris expire. Il aura alors trente ans. Pour rappel, l'international auriverde est en discussions avec son club francilien pour la prolongation de son bail, mais il n'y a pas encore eu d'avancées significatives en ce sens. Le week-end dernier, des rumeurs émanant d'Espagne ont même laissé croire que le joueur serait désormais plus proche d'une sortie que d'un nouveau deal avec les champions de France. Affaire à suivre.

Coup dur pour Coutinho

Coup dur pour Philippe Coutinho. Le milieu de terrain du FC Barcelone, absent depuis décembre dernier en raison d'une blessure au genou gauche contre Eibar, ne participera pas à la Copa America en juin, a annoncé le médecin de la Seleçao, Rodrigo Lasmar, qui avait été contraint d'opérer une nouvelle fois le milieu brésilien lundi. « Je peux déjà dire qu'il ne sera pas remis à temps pour la Copa America », a-t-il expliqué. Le Barça n'a pas communiqué officiellement sur cette blessure mais les espoirs de voir Coutinho apte pour la prochaine édition de la Copa America semblent minimes, alors que le tournoi doit avoir lieu du 11 juin au 10 juillet, en Colombie et en Argentine. A noter que Philippe Coutinho n'a disputé que 12 rencontres cette saison et n'entre plus dans les plans de Ronald Koeman avec le FC Barcelone, qui avait déboursé 120 millions d'euros (et 40 de bonus) pour le faire venir de Liverpool.

LEEDS

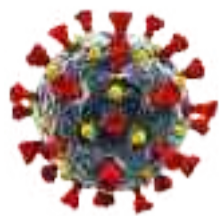
Bielsa fou du « magique » Guardiola !

Samedi, Leeds va défier Manchester City à l'occasion de la 31e journée de Premier League. Avant cette rencontre, l'entraîneur des Peacocks Marcelo Bielsa a tenu à rendre un superbe hommage au coach des Citizens, Pep Guardiola. « C'est un homme magique. Ce qu'il sait faire, j'ai beaucoup de mal à le reproduire, et j'ai d'ailleurs abandonné. J'ai une véritable admiration pour ce qu'il fait. Interpréter les décisions inédites qu'il intègre dans le jeu, c'est déjà une façon de tomber amoureux du football. City est toujours indéchiffrable », a admiré le technicien argentin à l'occasion d'un entretien accordé au média DAZN. On le sait, il existe un respect mutuel et très fort entre les deux tacticiens.

NICE

Galtier courtois

En quête d'un nouvel entraîneur pour succéder à l'intérimaire Adrian Ursea dès la saison prochaine, le Gym aurait jeté son dévolu sur Christophe Galtier. Selon L'Equipe, le directeur du football de l'OGC Nice Julien Fournier, qui est proche de l'actuel coach du Losc, aurait fait du technicien marseillais sa priorité. Au point de lui proposer avec la bénédiction d'Ineos de doubler son salaire (de 180 000 à 360 000 euros mensuels brut). Olivier Létang, le président lillois, a d'ores et déjà fait savoir qu'il souhaitait prolonger le bail de son entraîneur, courant pour l'heure jusqu'en 2022. Outre la piste Christophe Galtier, les Aiglons suivent celles menant au Portugais Pedro Martins (Olympiakos) et au Néerlandais Peter Bosz (Leverkusen).



PANDÉMIE DE COVID-19

125 nouveaux cas, 96 guérisons et 4 décès en 24h

AFFAIRE GOURDEL

Condamné à la peine capitale, Abdelmalek Hamzaoui fait appel

Condamné à la peine capitale pour l'assassinat du guide français des hautes montagnes Hervé Gourdel, enlevé et décapité en Kabylie en 2014, a fait appel du verdict - rendu le 18 février dernier, par le tribunal d'Alger, a indiqué mardi l'agence France press (AFP) qui cite la veuve du guide. «C'est le magistrat de liaison qui nous a transmis l'information», avait précisé Françoise Grandclaude, la veuve du guide qui confirme l'information initialement rapportée par le quotidien Nice-Matin. Plusieurs fois reporté, le procès de l'assassinat du guide français s'est tenu le 18 février dernier. 14 personnes sont poursuivies dans cette affaire: dont huit « djihadistes » présumés du groupe Jund al-Khilafa d'Abdelmalek Gouri, dont sept étaient jugés par contumace, pour le rapt du guide et sa décapitation; et six autres, dont cinq de ses accompagnateurs avaient été acquittés. Abdelmalek Hamzaoui, 36 ans, membre présumé de Jund al-Khilafa ("Les Soldats du Califat"), groupe se revendiquant de l'organisation Etat islamique (EI-Daech)) ayant



revendiqué l'assassinat, a été capturé après le rapt du ressortissant français. Lors du procès, Abdelmalek Hamzaoui avait nié avoir participé à l'enlèvement et à l'assassinat, affirmant qu'on l'accusait pour «boucler ce dossier et faire plaisir aux Français (citation rapportée par l'AFP)». Durant l'audience, rapportent d'autres compte-rendus de presse, Abdelmalek Hamzaoui a prétendu que « ni lui ni son groupe ne sont responsables de l'enlèvement et de l'exécution de

Hervé Gourdel », déclarant également « n'avoir ni responsabilité ni rôle actif au sein de son groupe ». Le procureur le confondra avec ses propres déclarations faites lors des interrogatoires. «J'ai dit n'importe quoi », aurait rétorqué, Abdelmalek Hamzaoui, qui comparaisant sur une chaise roulante, le bras paralysé suite à une blessure contractée lors de son arrestation par l'Armée nationale populaire (ANP).

M. Az

CLASSEMENT FIFA

L'Algérie perd deux places

La sélection algérienne de football a perdu deux places (33e) au classement de la Fédération internationale (Fifa), dont l'édition du mois de mars a été publiée hier. Sur le plan continental, l'Algérie a reculé d'une place, pour se retrouver à la 4e position, devancée par le Sénégal (22e, -2), la Tunisie (26e), et le Nigeria (32e, +4). Qualifiée pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2021, reportée à 2022 au Cameroun, l'équipe nationale reprendra du service en juin prochain, avec le début du 2e tour éliminatoire de la Coupe du monde 2022 au Qatar. Les deux premiers adversaires des «Verts» dans ces éliminatoires : à domicile face à Djibouti (5-8 juin) et en déplacement face au Burkina Faso (11-14 juin), occupent respectivement la 183e (+1) et la 60e place (-2). Le Niger, l'autre adversaire de l'Algérie dans ces éliminatoires, a gagné une place (112e). Dans le haut du classement, la Belgique est toujours en tête, devant la France, et le Brésil. Les six premières places restent inchangées. La progression la plus notable dans le Top 10 est à mettre à l'actif de l'Italie (7e, +3). Le Danemark a intégré le Top 10 pour occuper la 10e place (+2) aux dépens du Mexique (11e, -2).

JS KABYLIE

Les joueurs font à nouveau grève !

Les joueurs de la JS Kabylie ont boycotté, hier après-midi, la séance de la reprise, en signe de protestation contre le retard accusé dans la régularisation de leur situation financière. Le président Cherif Mellal n'a pas tenu ses engagements, ce qui les a poussés à faire grève pour la seconde fois. Cela va perturber sérieusement leur préparation pour le choc de dimanche prochain face à la RS Berkane, en phase des poules de la Coupe de la CAF. Mellal est dans de beaux draps !

L. B.

SÉCURISATION DES FRONTIÈRES ET CRIME ORGANISÉ Plusieurs opérations menées par l'ANP

Plusieurs opérations ont été menées par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 31 mars au 6 avril, dans le cadre de la sécurisation des frontières, la lutte contre la contrebande et le crime organisé, ce qui dénote du «haut professionnalisme des Forces armées à préserver et prémunir le pays contre toute forme de menaces». Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et «en continuité des efforts intenses visant à venir à bout du fléau du trafic de drogue dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité dans diverses opérations exécutées à travers les différentes Régions militaires, 45 narcotrafiquants et saisi de grandes quantités de kif traité s'élevant à 19 quintaux et 10 kilogrammes, que les bandes criminelles ont tenté d'introduire à travers les frontières avec le Maroc», détaille la même source. A ce titre, «des détachements de l'ANP et les services de la Gendarmerie nationale et des Garde-frontières ont arrêté, lors d'opérations distinctes au niveau des territoires des 2ème et 3ème Régions militaires, dix-neuf (19) narcotrafiquants et saisi 18 quintaux et 48 kilogrammes de kif traité, alors que 26 narcotrafiquants ont été appréhendés et 62 kilogrammes de la même substance, ainsi que 41707 comprimés psychotropes saisis dans diverses opérations menées dans les autres



Régions militaires», ajoute le communiqué. Par ailleurs, «des détachements de l'ANP ont intercepté, à Tamanrasset, In Guezzam, Bordj Badji Mokhtar et Djanet, 393 individus et saisi 16 véhicules, 349 groupes électrogènes, 210 marteaux-piqueurs, 07 détecteurs de métaux, des outils de détonation et d'autres équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite, ainsi que 732 sacs de mélange d'or brut et de pierres, tandis que 12 autres individus ont été arrêtés, et 09 fusils de chasse, 02 pistolets automatiques, 41 quintaux de tabacs et 8372 unités de différentes boissons ont été saisis lors d'opérations distinctes menées à Tamanrasset, El-Oued, Biskra, Jijel, Sétif et Oum El Bouaghi». Par ailleurs, «les Garde-frontières ont déjoué des tentatives de contrebande de grandes quantités de carburants s'élevant à 6787 litres à Tébessa, El-Tarf, Souk Ahras et Ouar-gla, tandis que 107 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été appréhendés à In Salah, Adrar, Tlemcen, Naâma, Djanet, Ghardaïa et In Amenas», conclut le communiqué.

Au fil du jour

Réflexion de blédard naïf

Par Rachid Ezziane

En 2017, j'ai eu, par erreur de conduite, à visiter la résidence d'Etat de Club des Pins. Cette résidence-cité-interdite dont tout le monde parlait et que tous les commis de l'Etat voulaient à tout prix comme lieu de résidence, avait fait couler beaucoup d'encre et d'eau sous les ponts. Voici dans quelles conditions j'avais visité ce haut fief de la nomenclature : revenant avec ma famille du Salon du livre d'Alger, j'avais pris la décision de rentrer par la route nationale 11 qui passe par Bab-el-Oued, Aïn-Benian et Staouéli pour prolonger un peu ma sortie familiale. Une fois arrivé à la rentrée de Staouéli, je propose à ma famille de visiter l'hôtel Sheraton. De peur de déranger la quiétude des nababs sirotant leur fief à dix-mille balles le verre d'apéro, je me suis contenté d'une simple visite à l'extérieure des lieux. En sortant, je prends par erreur une route à ma droite. Soudain, je me retrouve sur un chemin bordé de gazon et de verdure. Il y avait un portail en grillage ouvert. Croyant la route menant vers Tipasa, je me suis engagé. Il y avait des deux côtés de la route de beaux chalets avec jardins et terrains de tennis. Plus on avançait, plus les villas et les jardins semblaient sortir de nulle part. Des joggeurs en tenue de sport couraient le long des espaces verts. Il y avait des jeunes filles qui se promenaient. Je ne savais pas où orienter ma vue tellement l'environnement était sain et portait à l'enchantement. A un certain moment, et sans savoir que nous venions de franchir la résidence de Club des Pins, et en voyant toute cette splendeur, je dis à mes enfants : « Ah ! Si l'on pouvait avoir un logement ici... ». Voici ce que j'avais dit intégralement en arabe : « H'na koune wahed idabare soukna... » (Réflexion de blédard naïf). Il faut dire que les choses ont vraiment changé depuis ma dernière visite du côté de Moretti et Club des Pins des années 1980 quand on pouvait aller à la plage tout en étant enfant du peuple. Durant ces années-là, pourtant de plomb, tout était ouvert au peuple, y compris le « Palais du peuple », qui devint, lui aussi, par la suite forteresse interdite. Avant même d'avoir fini ma phrase, je me retrouve encerclé par un groupe d'hommes armés, habillés en noir. Ils me firent signe de m'arrêter. Juste à l'état et le type de véhicule que je conduisais, ils surent que je ne devais pas être là. Avec ma vieille voiture à trois bougies, immatriculée à l'intérieur du pays, nous étions, ma famille et moi, comme une fausse note dans une partition de maître. J'eus honte et peur à la fois. Difficilement, et tout en s'excusant, je leur fis comprendre que je me suis trompé de route. Une fois sorti de ce paradis interdit, j'eus comme une impression d'avoir été éconduit d'une frontière d'un autre pays...